

				9	EUR	
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	U.	D.	CONSO 1

COMPTES CONSOLIDÉS EN EUROS

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE OU DU CONSORTIUM ⁽¹⁾ ⁽²⁾ : INTEGRALE

Forme juridique: Caisse Commune d'assurances

Adresse: Place Saint-Jacques N°: 11 Bte: 101

Code postal: 4000 Commune: Liège.....

Pays: Belgique.....

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de:

Adresse Internet ⁽³⁾: <http://www.integrale.be>

Numéro d'entreprise BE-0221.518.504

COMPTES CONSOLIDÉS communiqués à l'assemblée générale du 2016/06/10

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 2015/01/01 au 2015/12/31

Exercice précédent du 2014/01/01 au 2014/12/31

Les montants relatifs à l'exercice précédent **sont / ne sont pas** ⁽¹⁾ identiques à ceux publiés antérieurement.

LISTE COMPLÈTE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) des ADMINISTRATEURS ou GÉRANTS de l'entreprise consolidante et des COMMISSAIRES ayant contrôlé les comptes consolidés

Francis LEFEVRE, Vice-President Internal Assurance, rue du Vieux Fermier 36-5100 ANDOY, Président

Marcel SAVOYE, Pensionné, rue du Bois 65-7140 MORLANWELZ, Président (Administrateur indépendant)

Philippe BERVOETS, Nationaal Secretaris, Hendrik I-lei 246-1800 VILVOORDE, Administrateur

Bernard BOLLY, Directeur, El Rowe 28-4550 NANDRIN, Administrateur

Alain BYL, Group Treasurer, Availles Limousinelaan 6-1932 ZAVENTEM, Administrateur

Jean-Louis DAVET, Directeur Groupe, boulevard Saint-Germain 207-F75007 PARIS, Administrateur

Alain DE LONGUEVILLE, Director of Group Retirement Plans, rue Champ Rodange 104-1410 WATERLOO, Administrateur

Etienne DE LOOSE, Pensionné, Bundelweestraat 24-9308 GIJZEGEM, Administrateur

Arnoud de PRET, Administrateur de sociétés, rue du Loutrier 65-1170 BRUXELLES, Administrateur indépendant

Philippe DELAUNOIS, Administrateur de sociétés, Chemin de Couture 3A-1380 LASNE, Administrateur indépendant

Johan DELESIE, Directeur juridique, Jan Frans Willemstraat 46-2530 BOECHOUT, Administrateur

Thomas DI PANFILO, Employé, rue du Bec 5-4340 AWANS, Administrateur

Pol HEYSE, CFO, avenue de la Renardière 34-1380 LASNE, Administrateur (nommé le 06/05/2015)

Pierre MEYERS, Administrateur de sociétés, Domaine du Monty-Asse 438-4654 CHARNEUX, Administrateur

Sabine MOONEN, Head of Benefits-Human Resources, Allée des Saules 12-4837 BAELEN, Administrateur

Fritz POTEMANS, Sociaal departement, E. Van Elewijckstraat 95-1780 WEMMEL, Administrateur

Georges SELS, Pensionné, rue Cardinal Cardijn 5/9-4680 OUPEYE, Administrateur

Bernard THIRY, avenue du Luxembourg 31-4020 LIEGE, Administrateur (nommé le 01/04/2015)

Isabelle RASMONT, Réviseur d'entreprises (A01800), représentant PWC SCCRL, Réviseurs d'entreprises (B00009),

Woluwedal, 18-1932 SINT STEVENS-WOLUWE - Commissaire agréé (0429.501.944)

⁽¹⁾ Biffer la mention inutile.

⁽²⁾ En cas de consortium, remplir la section CONSO 4.4.

⁽³⁾ Mention facultative.

.....
Documents joints aux présents comptes consolidés: - le rapport de gestion consolidé
- le rapport de contrôle des comptes consolidés

CAS OÙ LES COMPTES CONSOLIDÉS D'UNE SOCIÉTÉ DE DROIT ÉTRANGER SONT DÉPOSÉS PAR UNE FILIALE BELGE

Dénomination de la filiale belge déposante (*article 113, § 2, 4^oa du Code des sociétés*)

.....
.....

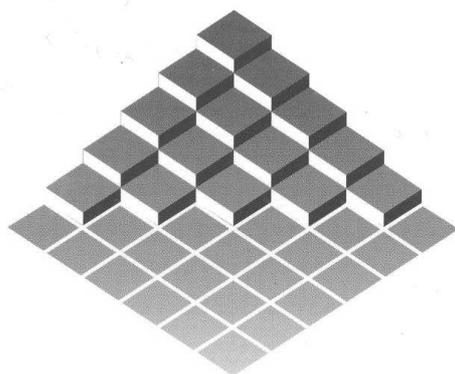
Numéro d'entreprise de la filiale belge déposante

Nombre total de pages déposées: 72 Numéro des sections du document normalisé non déposées parce que sans
objet:

Signature
(nom et qualité)

Signature
(nom et qualité)

*Integrale c.c.a.
États financiers IFRS consolidés
au 31 décembre 2015*



integrale

Table des matières

État de la situation financière consolidée au 31 décembre 2015.....	3
État de la situation financière consolidée au 31 décembre 2015 (suite).....	4
Compte de résultats consolidés au 31 décembre 2015.....	5
État consolidé du résultat global au 31 décembre 2015.....	6
État de variations des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2015.....	7
État consolidé des flux de trésorerie au 31 décembre 2015.....	9
Notes aux états financiers consolidés.....	10
1. Information générale.....	10
2. Résumé des principes comptables significatifs.....	10
3. Jugements et estimations comptables principaux.....	22
4. Gestion du capital.....	23
5. Gestion des risques financiers et d'assurance.....	24
6. Autres immobilisations incorporelles.....	36
7. Immeubles de placement.....	37
8. Placements financiers hors dérivés.....	38
9. Instruments financiers dérivés.....	41
10. Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles.....	43
11. Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance et autres créances.....	44
12. Autres actifs.....	45
13. Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	45
14. Capital social et primes d'émission.....	45
15. Résultats reportés et autres réserves, résultat net de la période.....	45
16. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement.....	46
17. Dettes de financement.....	47
18. Autres dettes.....	48
19. Actifs et passifs d'impôts différés.....	48
20. Avantages au personnel.....	49
21. Provisions pour risques et charges.....	53
22. Résultat des activités d'assurance.....	53
23. Résultat financier net.....	54
24. Dépenses par nature.....	56
25. Charges de personnel.....	56
26. Impôts sur le résultat.....	56
27. Engagements.....	57
28. Transactions avec les parties liées.....	57
29. Actifs et passifs détenus en vue de la vente.....	57
30. Événements postérieurs à la clôture.....	58
31. Liste des sociétés consolidées.....	59
32. Honoraires des auditeurs.....	60
Rapport de gestion.....	61

État de la situation financière consolidée au 31 décembre 2015

(En euros)	Note	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Goodwill		128.125	128.126
Autres immobilisations incorporelles	6	180.579	307.710
Immobilisations incorporelles		308.703	435.836
Investissements dans des entreprises associées		4.225.799	359.841
Immeubles de placements	7	610.379.320	530.841.709
Actifs financiers détenus jusqu'à leur terme	8	51.370.232	62.021.960
Actifs financiers disponibles à la vente	8	1.828.385.077	1.760.362.028
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats	8	513.479.866	452.564.339
Prêts, dépôts et autres placements financiers	8	60.254.091	34.245.490
Instruments financiers dérivés	9	5.454.112	4.840.024
Placements financiers		2.458.943.377	2.314.033.841
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	10	4.947.191	4.934.321
Actifs d'impôts différés	19	2.418.883	2.154.683
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	11	18.785.407	17.222.907
Autres créances	11	77.057.044	77.446.300
Autres actifs	12	40.488.414	39.993.907
Autres actifs		143.696.940	141.752.118
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	242.238.350	363.975.237
Actifs destinés à la vente et abandons d'activités	29	178.590.108	0
TOTAL ACTIF		3.638.382.597	3.351.398.582

Les notes 1 à 32 font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

État de la situation financière consolidée au 31 décembre 2015 (suite)

(En euros)	Note	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Capital social et primes d'émission	14	0	0
Réserves et report à nouveau	15	254.513.754	343.193.638
Résultat net de la période	15	148.166.397	59.540.887
Capitaux propres part du groupe		402.680.151	402.734.525
Participations ne donnant pas le contrôle		18.808.256	9.368.365
TOTAL CAPITAUX PROPRES		421.488.406	412.102.890
Passifs liés à des contrats d'assurance	16	2.545.674.499	2.459.405.588
Passifs relatifs aux contrats en unités de compte	16	10.785.821	15.754.314
Passifs relatifs à la participation aux bénéfices	16	4.660.979	6.837.983
Passifs liés aux avantages au personnel	20	15.798.177	17.950.528
Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement		2.576.919.475	2.499.948.413
Fonds de garantie		60.000.000	30.000.000
Prêts subordonnés		220.770.011	220.759.030
Autres dettes de financement		92.189.584	113.009.733
Dettes de financement	17	372.959.595	363.768.763
Provisions pour risques et charges	21	180.407	244.289
Instruments financiers dérivés	9	4.550.703	7.790.029
Passifs d'impôts différés	19	42.719.700	33.640.489
Dettes d'impôt exigible	18	2.538.531	4.427.332
Dettes nées d'opérations d'assurance directe et de réassurance	18	2.201.387	1.901.947
Autres dettes	18	64.712.301	27.574.430
Autres passifs		116.722.623	75.334.227
Dettes liées aux actifs destinés à la vente et aux activités abandonnées	29	150.112.091	0
TOTAL DETTES		3.216.894.191	2.939.295.692
TOTAL PASSIF		3.638.382.597	3.351.398.582

Les notes 1 à 32 font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Compte de résultats consolidés au 31 décembre 2015

(En euros)	Note	2015	2014
Primes émises brutes	22.1	214.011.516	270.235.155
Primes cédées aux réassureurs	22.1-22.3	-1.932.114	-1.829.098
Primes acquises		212.079.403	268.406.056
Autres produits des activités d'assurance		7.287.419	4.977.906
Chiffre d'affaires des activités d'assurance	22.1	219.366.822	273.383.963
Chiffre d'affaires autres activités		38.987.396	32.162.071
Produits des placements		102.164.736	101.225.780
Plus ou moins-values nettes réalisées sur placements		162.410.972	62.066.186
Variation de la juste valeur des placements comptabilisée par le biais du compte de résultats (nette)		2.736.038	-1.262.230
Produits sur instruments financiers dérivés		6.803.473	3.327.753
Produits financiers nets (hors charges financières et de financement)	23	274.115.219	165.357.489
PRODUITS DES ACTIVITES COURANTES		532.469.438	470.903.523
Charges des prestations des contrats d'assurance	16.2	-297.593.496	-350.808.039
Charges ou produits nets des cessions aux réassureurs	22.2-22.3	131.060	1.872.864
Autres charges des activités d'assurance		-13.295.562	-8.173.409
Charges techniques des activités d'assurance	22.2	-310.757.998	-357.108.584
Frais d'administration et autres charges d'exploitation		-7.185.353	-6.742.484
Autres charges d'exploitation		-557.176	
Charges d'exploitation		-7.742.529	-6.742.484
Amortissements		-21.331.914	-26.433.486
Dépréciation des valeurs de portefeuille		443.046	-63.224
Charges liées aux dettes de financement		-20.371.305	-13.483.666
Charges de gestion des placements		-11.825.501	-10.116.239
Charges sur instruments financiers dérivés		-9.005.492	-3.757.055
Charges financières et de financement	23	-62.091.166	-53.853.671
CHARGES DES ACTIVITES COURANTES		-380.591.693	-417.704.738
RESULTAT AVANT IMPOT		151.877.745	53.198.785
Impôts sur le résultat et impôts différés	26	-8.499.782	1.326.829
RESULTAT NET CONSOLIDE		143.377.963	54.525.614
Part du groupe		148.166.397	59.540.887
Part des participations ne donnant pas le contrôle		-4.788.434	-5.015.273

Les notes 1 à 32 font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

État consolidé du résultat global au 31 décembre 2015

(En euros)	Note	2015	2014
RESULTAT NET CONSOLIDE		143.377.963	54.525.614
Autres éléments du résultat global recyclable au compte de résultat:			
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente		-7.684.664	174.907.181
Recyclage vers le compte de résultats lors de ventes d'actifs financiers disponibles à la vente		-130.656.302	1.070.013
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite à prestations définies	20.2	-3.699.680	-2.071.187
Impôts relatifs aux gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global recyclable au compte de résultat	19.2	1.263.950	-4.748.021
Autres éléments du résultat global recyclable au compte de résultat, net d'impôt:		-140.776.697	169.157.986
PRODUITS ET CHARGES RECONNUS EN AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL		-140.776.697	169.157.986
RESULTAT NET GLOBAL CONSOLIDE		2.601.266	223.683.600
Part du groupe		7.259.835	228.983.150
Part des participations ne donnant pas le contrôle		-4.658.569	-5.299.550

Les notes 1 à 32 font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

État de variations des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2015

(En euros)	2015					
	Résultat reporté des exercices antérieurs	Actifs financiers disponibles à la vente	Autres	Capitaux propres Part du Groupe	Capitaux propres part ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 1er janvier	93.176.163	245.484.243	64.074.119	402.734.525	9.368.365	412.102.890
Résultat net consolidé	148.166.397			148.166.397	-4.788.434	143.377.963
Produits et charges reconnus en autres éléments du résultat global		-138.115.299	-2.791.263	-140.906.562	129.865	-140.776.697
Résultat global net consolidé	148.166.397	-138.115.299	-2.791.263	7.259.835	-4.658.569	2.601.266
Mouvements de capital					10.986.215	10.986.215
Autres mouvements			-7.314.209	-7.314.209	3.112.245	-4.201.965
Capitaux propres au 31 décembre	241.342.560	107.368.944	53.968.647	402.680.151	18.808.256	421.488.406

Les notes 1 à 32 font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

2014

(En euros)	Résultat reporté des exercices antérieurs	Actifs financiers disponibles à la vente	Autres	Capitaux propres Part du Groupe	Capitaux propres part ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 1er janvier	33.635.276	69.518.369	70.154.652	173.308.297	14.801.325	188.109.622
Résultat net consolidé	59.540.887			59.540.887	-5.015.273	54.525.614
Produits et charges reconnus en autres éléments du résultat global		175.965.874	-6.546.256	169.419.618	-261.624	169.157.994
Résultat global net consolidé	59.540.887	175.965.874	-6.546.256	228.960.505	-5.276.897	223.683.608
Mouvements de capital						
Autres mouvements			465.723	465.723	-156.063	309.660
Capitaux propres au 31 décembre	93.176.163	245.484.243	64.074.119	402.734.525	9.368.365	412.102.890

Les notes 1 à 32 font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

État consolidé des flux de trésorerie au 31 décembre 2015

(En euros)	2015	2014
Résultat net des activités courantes avant impôt	151.877.745	53.198.785
Amortissements et dépréciations d'actifs corporels et incorporels	21.421.308	26.232.784
Variation de la juste valeur des placements comptabilisée par le biais du compte de résultats (nette)	6.287.381	2.512.010
Variation des passifs liés aux contrats d'assurance et d'investissement	157.762.126	238.513.962
Variation des provisions pour risques et charges, et autres passifs	-2.627.859	3.265.965
Autres corrections	-57.726.352	3.172.512
Correction des éléments inclus dans le résultat opérationnel qui ne correspondent pas à des flux monétaires et reclassement des flux de financement	276.994.348	326.896.017
Variation des créances et dettes d'exploitation	9.760.959	17.432.757
Impôts décaissés	-1.888.801	-504.023
Flux de trésorerie relatifs aux actifs destinés à la vente et activités abandonnées	-46.779.687	
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES	238.086.819	343.824.751
Flux de trésorerie liés aux cessions et remboursements de placements financiers	2.013.470.230	1.627.507.617
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et émissions de placements financiers	-2.276.447.386	-1.694.781.056
Flux de trésorerie liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-103.438.938	-135.562.852
Flux de trésorerie liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	1.267.515	876.149
Flux de trésorerie liés aux acquisitions dans des entreprises associées	-3.865.958	
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-369.014.538	-201.960.142
Flux de trésorerie liés aux opérations avec les actionnaires		
Flux de trésorerie liés aux financement du groupe	9.190.832	38.267.203
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	9.190.832	38.267.203
TOTAL DES FLUX DE TRESORERIE NETS	-121.736.887	180.131.813
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier	363.975.237	183.843.424
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	238.086.819	343.824.751
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	-369.014.538	-201.960.142
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	9.190.832	38.267.203
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre	242.238.350	363.975.237
dont :		
Comptes courants	218.193.269	263.045.834
Comptes à terme	24.045.081	100.929.403
Information additionnelle sur les flux de trésorerie opérationnels:		
Intérêts payés	-20.371.305	-13.483.666
Intérêts perçus sur prêts et dépôts	6.492.150	6.072.972

Les notes 1 à 32 font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Notes aux états financiers consolidés

1. Information générale

Integrale Caisse commune d'assurance, dont le siège est établi en Belgique, place Saint-Jacques 11/101 à Liège, est spécialisée dans les pensions complémentaires. Son activité principale consiste à offrir et à gérer des assurances de groupe.

Parallèlement à cette activité, Integrale c.c.a. offre toutes les assurances pension possibles :

- Régimes de pension sectoriels,
- Structures d'accueil et transferts de réserves,
- Conventions de prépensions,
- Produits de remplacement,
- Assurances de groupe spécifiques pour indépendants,
- Produits d'assurance vie pour le particulier,
- Toutes autres formes d'assurances pension.

Integrale c.c.a. opère principalement en Belgique et au Luxembourg par l'intermédiaire de sa filiale Integrale Luxembourg s.a. La liste des entités incluses dans le périmètre de consolidation des états financiers d'Integrale c.c.a. figure dans la note 31.

2. Résumé des principes comptables significatifs

Les principales méthodes comptables IFRS du Groupe appliquées en vue de l'établissement des états financiers consolidés sont décrites ci-après.

Les états financiers sont présentés en euros. Ces états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 19 mai 2016.

2.1. Base de préparation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés d'Integrale c.c.a. pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2015 ont été établis conformément aux normes IFRS ("International Financial Reporting Standards") telles qu'adoptées par l'Union européenne. Celles-ci comprennent toutes les normes IFRS et les interprétations IFRIC émises et d'application au 31 décembre 2015. Ces normes et interprétations telles qu'adoptées par l'Union européenne correspondent aux normes et interprétations publiées par l'IASB et effectives le 31 décembre 2015.

Ces états financiers sont préparés partant de l'hypothèse de la continuité d'exploitation du Groupe dans un avenir prévisible.

L'établissement des états financiers en conformité avec IFRS requiert l'utilisation de certaines estimations comptables déterminantes. Cela exige également que la Direction et le Conseil d'administration portent un jugement dans le cadre du processus d'application des méthodes comptables du Groupe. Les domaines impliquant un niveau plus élevé de discernement ou de complexité, ou les domaines dans lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives pour les états financiers consolidés, sont repris dans la note 3 « Jugements et estimations comptables principaux ».

L'interprétation et les amendements aux normes suivants sont d'application obligatoire pour la première fois à partir de l'exercice comptable débutant au 1er janvier 2015:

- ✓ IFRIC 21 'Droits ou taxes', applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 17 juin 2014. IFRIC 21 porte sur la comptabilisation d'une dette au titre d'un droit ou d'une taxe exigible dans le cas où cette dette entre dans le champ d'application d'IAS 37. IFRIC 21 fournit des indications sur le fait générateur d'obligation et sur le moment dont le passif correspondant doit être reconnu.

- ✓ 'Améliorations annuelles des IFRS (cycle 2011-2013)' sont applicables aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2015. Les modifications clarifient l'IFRS 1 (une nouvelle version de la norme n'est pas encore obligatoire mais disponible pour application anticipée, pour une première application une entreprise peut soit utiliser l'ancienne ou la nouvelle version sous l'IFRS 1), l'IFRS 3 (la norme n'est pas applicable pour la comptabilisation de la formation d'un accord conjoint sous l'IFRS 11), l'exception relative aux portefeuilles de l'IFRS 13 et l'interrelation de l'IFRS 3 'Regroupements d'entreprises' et l'IAS 40 'Immeubles de placement'.

Les amendements aux normes suivants ont été publiés et adoptés par l'Union européenne, mais ne sont pas encore obligatoires pour l'exercice comptable débutant au 1er janvier 2015:

- ✓ Amendements à la norme IAS 19 'Régimes à prestations définies', date d'entrée en vigueur : 1er février 2015. Les modifications visent la clarification de la comptabilisation des cotisations des membres du personnel à des régimes à prestations définies.
- ✓ 'Améliorations annuelles des IFRS (cycle 2010-2012)', apportant des modifications mineures à huit normes, et applicables aux périodes ouvertes à compter du 1er février 2015. Les modifications incluent les IFRS 2 'Définition de condition d'acquisition de droits', IFRS 3 'Comptabilisation d'une contrepartie éventuelle lors d'un regroupement d'entreprises', IFRS 8 'Regroupement de secteurs opérationnels', IFRS 8 'Rapprochement entre le total des actifs des secteurs à présenter et les actifs de l'entité', IFRS 13 'Créances et dettes à court terme', IAS 7 'Intérêts versés inscrits à l'actif', IAS 16/IAS 38 'Méthode de réévaluation — retraitement au prorata du cumul des amortissements', et IAS 24 'Principaux dirigeants'.
- ✓ 'Améliorations annuelles des IFRS (cycle 2012-2014)', apportant des modifications mineures à quatre normes, et applicables aux périodes ouvertes à compter du 1er janvier 2016. Les normes concernées par ces amendements sont IFRS 5 'Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées', IAS 19 'Avantages du personnel', IFRS 7 'Instruments financiers : Informations à fournir' et IAS 34 'Information financière intermédiaire'.
- ✓ Amendements à la norme IFRS 11 'Accords conjoints', concernant l'acquisition d'intérêts dans une entreprise commune, applicables aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2016. Les amendements publiés précisent la manière de comptabiliser les acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune dont l'activité constitue une entreprise (« business »).
- ✓ Amendements à la norme IAS 1 'Présentation des états financiers' applicables aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2016, dans le cadre de l'initiative de l'IASB pour améliorer la présentation et les informations à fournir dans les rapports financiers, et encourager l'application du jugement professionnel dans la détermination de l'information à présenter dans les états financiers. Ces amendements sont destinés à clarifier l'application de la notion de matérialité, en précisant qu'elle s'applique aux états financiers y compris les notes annexes et que l'inclusion d'informations non significatives peut être nuisible à leur compréhension. De plus, les amendements recommandent l'application du jugement professionnel lorsqu'une entité détermine l'ordre dans lequel elle présente l'information dans les notes.
- ✓ Amendements aux normes IAS 16 'Immobilisations corporelles' et IAS 41 'Agriculture : actifs biologiques producteurs', applicables aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2016. Ces amendements modifient l'information financière pour les plantes productrices, telles que la vigne, les hévéas et les palmiers à huile. L'IASB a décidé que les actifs biologiques producteurs devraient être comptabilisés de la même façon que les immobilisations corporelles, car leur exploitation est similaire à celle de l'industrie.
- ✓ Amendements aux normes IAS 16 'Immobilisations corporelles' et IAS 38 'Immobilisations incorporelles', relatifs à la clarification des modes d'amortissement acceptables, applicables aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2016. Dans cet amendement, l'IASB précise que l'utilisation d'une méthode d'amortissement fondée sur les produits n'est pas appropriée, car les produits générés par une activité qui inclut l'utilisation d'un actif reflètent des facteurs autres que la consommation des avantages économiques liés à cet actif. L'IASB précise également que les produits sont, en général, présumés être une base inappropriée pour mesurer la consommation des avantages économiques liés à une immobilisation incorporelle.
- ✓ Amendements à la norme IAS 27 'Etats financiers individuels', concernant la méthode de la mise en équivalence, applicables aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2016. Ces amendements vont permettre aux entités d'utiliser la méthode de la mise en équivalence pour comptabiliser dans leurs états financiers individuels leurs participations dans des filiales, coentreprises et entreprises associées.

Les nouvelles normes et amendements aux normes suivants ont été publiés mais ne sont pas encore obligatoires pour les exercices comptables débutant au 1er janvier 2015 et ne sont pas encore adoptés par l'Union européenne :

- ✓ IFRS 9 'Instruments financiers', date d'entrée en vigueur : 1er janvier 2018. La norme traite de la classification, l'évaluation et la décomptabilisation d'actifs et passifs financiers.
- ✓ IFRS 14 'Comptes de report réglementaires', date d'entrée en vigueur : 1er janvier 2016. Cette norme intermédiaire concerne les entités ayant des activités à tarifs réglementés, et s'applique uniquement aux premiers adoptants des normes IFRS. La norme provisoire permet aux entités qui adoptent les IFRS pour la première fois de continuer à appliquer les méthodes comptables conformes à leur référentiel antérieur en ce qui concerne la comptabilisation, l'évaluation et la dépréciation des comptes de report réglementaires. La norme provisoire donne également des indications sur la sélection et le changement de méthodes comptables (lors de la première application ou par la suite), ainsi que sur la présentation et les informations à fournir.
- ✓ IFRS 15 'Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients'. La norme est l'aboutissement d'un projet de convergence par l'IASB et le FASB, portant sur la comptabilisation des produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients. La norme permettra l'amélioration de l'information financière des produits ainsi que l'amélioration de la comparabilité des ventes rapportées dans les états financiers à l'échelle mondiale. Les entreprises utilisant les normes IFRS seront obligées d'appliquer cette nouvelle norme pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018, sous réserve de l'adoption de la norme par l'UE.
- ✓ IFRS 16 'Contrats de location', applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2019. IFRS 16 précise la manière de comptabiliser, d'évaluer, de présenter les contrats de location et de fournir des informations à leur sujet. La norme contient un modèle unique de comptabilisation par le preneur exigeant la comptabilisation des actifs et des passifs pour tous les contrats, sauf si la durée du contrat est de 12 mois ou moins ou que l'actif sous-jacent a une faible valeur. Toutefois, la comptabilisation par le bailleur reste largement inchangée par rapport à IAS 17 et la distinction entre les contrats de location-financement et les contrats de location simple est maintenue dans ce cas.
- ✓ Amendements à la norme IFRS 9 'Instruments financiers', concernant la 'comptabilité de couverture', applicables aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2018. Les amendements introduisent un nouveau modèle de comptabilité de couverture, qui permettra aux entités de mieux refléter les activités de gestion du risque dans leurs états financiers. Ces modifications ont également un impact sur IAS 39, et contiennent de nouvelles obligations concernant les obligations en matière d'informations à fournir, affectant également IFRS 7. Les informations à fournir additionnelles sont obligatoires pour les entités qui font usage des normes IAS 39 et IFRS 9 pour l'application de la comptabilité de couverture.
- ✓ Amendements aux normes IFRS 10 'Etats financiers consolidés' et IAS 28 'Participations dans des entreprises associées et des coentreprises', applicables aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2016. L'objectif de ces amendements est de réduire les discordances entre les dispositions d'IFRS 10 et d'IAS 28 relatives à la vente ou l'apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise. La principale conséquence de ces amendements est qu'un résultat de cession (profit ou perte) est reconnu intégralement lorsque la transaction concerne une entreprise au sens d'IFRS 3 (qu'il s'agisse d'une filiale ou non). Un résultat partiel est comptabilisé lorsque la transaction porte sur des actifs qui ne constituent pas une entreprise au sens d'IFRS 3, y compris lorsqu'il s'agit d'une filiale.
- ✓ Amendements aux normes IFRS 10 'Etats financiers consolidés', IFRS 12 'Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités' et IAS 28 'Participations dans des entreprises associées et des coentreprises', applicables aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2016. Ces amendements limités visent à clarifier les principes de comptabilisation applicables aux entités d'investissement.

Le management du Groupe suit l'évolution et l'éventuel impact des nouvelles normes, interprétations et amendements.

Notons que la norme IFRS 8 portant sur les 'secteurs opérationnels' n'est pas utilisée par le Groupe. En effet, les secteurs opérationnels (autres que l'activité d'assurance) et géographiques n'atteignent pas les seuils prévus par le paragraphe 13 de la norme.

2.2. Consolidation

Integrale c.c.a., maison mère du Groupe, consolide les entités de son périmètre en utilisant la méthode de consolidation qui doit s'appliquer en fonction du type de contrôle qu'elle exerce sur l'entité.

Filiales

Les filiales sont les entités contrôlées par Integrale c.c.a.

Integrale c.c.a. contrôle une entité lorsqu'elle est exposée ou a le droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci.

Les comptes d'une filiale sont intégrés aux comptes consolidés du Groupe à partir de la date à laquelle la société mère acquiert le contrôle de la filiale jusqu'à la date à laquelle elle cesse de l'avoir.

Les transactions intra-groupe, les soldes et les gains et pertes sur les opérations entre les sociétés du Groupe sont éliminés.

2.3. Regroupement d'entreprises

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées par l'application de la méthode d'acquisition. Le coût de l'acquisition est évalué comme la juste valeur des actifs donnés et des passifs encourus ou engagés à la date de transaction. La fraction du coût d'acquisition excédant la juste valeur de la part du Groupe dans les actifs nets identifiables acquis est enregistrée comme un goodwill.

Les frais d'acquisition sont directement portés en charges, sauf les éventuels coûts d'émission de titres d'emprunt et de capitaux propres, qui sont comptabilisés conformément à l'IAS 32 et à l'IAS 39.

À la date d'acquisition, les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont comptabilisés à leur juste valeur.

Par ailleurs, un groupe d'actifs est acquis, il ne s'agit pas d'un regroupement d'entreprises. Dans ce cas, l'acquéreur identifie et comptabilise les actifs individuels identifiables acquis et les passifs repris. Le coût de ce groupe d'éléments est affecté aux actifs et passifs individuels identifiables sur la base de leurs justes valeurs à la date d'acquisition. Une telle transaction ou un tel événement n'engendre pas de goodwill.

2.4. Goodwill

Le goodwill est estimé initialement au coût et représente la partie excédentaire de la juste valeur de la contrepartie transférée par rapport à la quote-part d'Integrale c.c.a. dans les actifs identifiables nets acquis et les passifs repris.

Une réévaluation négative (badwill) est comptabilisée directement au résultat. Les variations du pourcentage de détention dans des filiales intégralement consolidées sont considérées comme des opérations avec les actionnaires. En conséquence, si le changement de pourcentage en hausse ou en baisse ne conduit pas à un changement de méthode de consolidation, aucun ajustement n'est apporté à la juste valeur ou au montant du goodwill. Tout gain ou perte dégagé via ces transactions est comptabilisé dans les fonds propres.

2.5. Immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est reconnue dans l'état de la situation financière quand les conditions suivantes sont remplies :

- L'actif est identifiable, c'est-à-dire qu'il est soit séparable, soit qu'il résulte de droits légaux ou contractuels ;
- Il est probable que les avantages économiques futurs attendus qui sont attribuables à l'actif vont revenir à Integrale c.c.a. ;

- Intégrale c.c.a. peut contrôler l'actif ;
- Le coût de l'actif peut être mesuré de façon fiable.

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition, déduction faite de tout amortissement cumulé et de toute perte de valeur cumulée.

Les immobilisations incorporelles sont amorties de façon linéaire en fonction de leur durée probable d'utilisation sans pouvoir excéder 5 ans. Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilisation est indéfinie font l'objet d'un test de perte de valeur annuel.

2.6. Immobilisations corporelles

Une immobilisation corporelle est comptabilisée s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à cet élément seront dégagés par le Groupe et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les immobilisations corporelles sont enregistrées au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés et des pertes de valeur cumulées.

Lorsque des parties d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilisation différentes, elles sont comptabilisées comme étant des composants distincts au sein des immobilisations corporelles. L'amortissement de ces éléments se fait sur une base linéaire sur la durée d'utilisation estimée.

Les terrains ne font pas l'objet d'amortissements. Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés linéairement sur la base de leur durée d'utilité :

Immeubles

Gros œuvre	entre	30 et 40 ans
Toitures/Châssis/Vitrages	entre	15 et 20 ans
Techniques diverses	entre	15 et 20 ans
Aménagements		10 ans

Installations et aménagements

		10 ans
Matériel roulant	entre	3 et 5 ans
Mobilier		10 ans
Matériel de bureau	entre	3 et 10 ans
Matériel informatique		3 ans

Les immobilisations font l'objet d'une réduction de valeur lorsque, en raison de leur altération ou de modifications des circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable nette dépasse leur valeur recouvrable (valeur la plus élevée entre la « juste valeur moins les frais de vente » ou « la valeur d'utilité »).

2.7. Immeubles de placement

Les terrains ne font pas l'objet d'amortissements. Les amortissements des immeubles de placement sont calculés linéairement sur la base de leur durée d'utilité :

Immeubles

Gros œuvre	entre	30 et 40 ans
Toitures/Châssis/Vitrages	entre	15 et 20 ans
Techniques diverses	entre	15 et 20 ans
Aménagements		10 ans

2.8. Contrats de location

Un contrat de location est qualifié de location-financement si le contrat transfère l'essentiel des risques et avantages liés à la possession de l'actif. Un contrat qui n'est pas un contrat de location-financement est un contrat de location simple.

Le Groupe détient des contrats de location-financement immobiliers en tant que bailleur. Une créance correspondant à l'investissement net dans le contrat de location est enregistrée. Les revenus sont comptabilisés sur la durée du contrat de location en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat.

2.9. Revenus immobiliers

Les revenus immobiliers sont enregistrés en tant que produits dans le compte de résultats.

Lors de la négociation d'un nouveau contrat de location ou lors de la prolongation d'un contrat existant, des avantages, dont le locataire bénéficie, peuvent être prévus (ex : gratuités). Intégrale c.c.a., en tant que bailleur, enregistre les frais liés à ces avantages linéairement dans le compte de résultats, comme une diminution de ses revenus locatifs.

2.10. Actifs financiers

(a) Classification

Les actifs financiers sont classés dans l'une des quatre catégories suivantes :

1. Les actifs en juste valeur par résultat sont de deux types :
 - les placements détenus à des fins de transaction (trading) qui sont des placements pour lesquels l'intention de gestion est de dégager des bénéfices à court terme. L'existence d'un historique de cession à court terme permet également la classification dans cette catégorie ;
 - les actifs financiers désignés de manière optionnelle (held for trading), dès lors qu'ils respectent notamment les critères suivants :
 - adossement actif/passif pour éviter les distorsions de traitement comptable,
 - instruments hybrides comprenant un ou plusieurs produits dérivés incorporés.
2. Les actifs détenus jusqu'à l'échéance comprennent les placements à échéance fixe que l'entreprise a l'intention expresse et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.
3. La catégorie des prêts et créances permet l'enregistrement des actifs à paiement déterminé ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif.
4. Les actifs disponibles à la vente (en juste valeur par capitaux propres, via les autres éléments du résultat global) regroupent par défaut, tous les autres placements financiers qui ne sont pas inclus dans les autres catégories.

(b) Reclassements

Un actif financier peut, dans des circonstances exceptionnelles, être reclassé hors de la catégorie des placements détenus à des fins de transaction.

Un actif financier classé comme disponible à la vente peut être reclassé hors de la catégorie des actifs disponibles à la vente vers :

- la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance lorsque l'intention ou la capacité de détenir l'actif jusqu'à son échéance ou lorsque l'entité ne dispose plus d'une évaluation fiable de la juste valeur ;
- la catégorie des prêts et créances lorsque l'actif financier répond à la définition de prêts et créances à la date du reclassement et lorsque l'entité a l'intention et la capacité de détenir l'actif financier dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance.

Un actif financier classé dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance peut être reclassé comme disponible à la vente si l'intention ou la capacité de l'entité a changé. Si, dans les deux ans qui précèdent, Intégrale c.c.a. a reclassé ou vendu une partie importante de son portefeuille d'investissements initialement détenus jusqu'à échéance, elle ne peut plus classer d'investissements en instruments détenus jusqu'à échéance. En outre, dans le cas de vente ou de reclassement d'une partie significative de ces investissements, l'ensemble de la catégorie d'instruments financiers détenus jusqu'à échéance doit faire l'objet d'un reclassement.

(c) Comptabilisation initiale

Les achats et les ventes des placements financiers sont enregistrés à la date de transaction.

Les actifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur majorée, dans le cas d'un actif qui n'est pas à la juste valeur par le biais du compte de résultats, des éventuels coûts de transaction directement imputables à l'acquisition.

(d) Règles d'évaluation

La juste valeur des actifs financiers est défini comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation.

Les règles d'évaluation et les dépréciations éventuelles doivent être appréhendées en fonction de l'appartenance de l'instrument financier à l'une des quatre catégories présentées ci-dessus.

Les actifs détenus à des fins de transaction sont enregistrés à leur juste valeur au cours de clôture dans le compte de résultats.

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ainsi que les prêts et créances sont enregistrés au coût amorti ou au coût historique. Le coût amorti est le montant auquel l'actif a été évalué lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, plus ou moins l'amortissement cumulé des différences entre le montant initial et le montant à l'échéance (selon le taux d'intérêt effectif). Les écarts entre la valeur de remboursement et le prix d'acquisition sont répartis de manière actuarielle en charges (surcote) ou en produits (décote) sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque plusieurs dates de remboursement sont prévues, la durée de vie résiduelle est déterminée sur la date du dernier remboursement.

Les actifs disponibles à la vente sont valorisés à leur juste valeur et les plus et moins-values latentes sont enregistrées dans une rubrique distincte des capitaux propres via les autres éléments du résultat global.

Les placements représentatifs des contrats libellés en unités de compte sont valorisés en juste valeur via le compte de résultats.

(e) Provisions pour dépréciation

A chaque date d'arrêt des comptes, le Groupe recherche l'existence d'indications objectives de dépréciation de ses placements.

Instruments de dette classés en actifs disponibles à la vente

Pour les instruments de dette classés en actifs disponibles à la vente, une perte de valeur est comptabilisée par résultat en cas de risque de contrepartie avéré. Des difficultés financières de l'émetteur ou le non-paiement de coupons pendant 2 années consécutives seront considérés comme des indicateurs objectifs de dépréciation.

Les dépréciations constatées sur un instrument de dette sont reprises par le compte de résultats en cas de diminution ou de disparition du risque de contrepartie.

Instruments de capitaux propres classés en actifs disponibles à la vente

Il existe une indication objective de dépréciation dans les cas d'une baisse jugée significative (25 %) ou prolongée (quatre trimestres consécutifs) de la juste valeur d'un instrument de capitaux propres en-dessous de son coût.

Lorsqu'une telle indication objective de dépréciation est constatée, le montant de la dépréciation correspondant à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur de l'exercice, diminuée de toute perte de valeur préalablement comptabilisée par résultat, est enregistré automatiquement en résultat.

Ces critères pourront faire l'objet d'évolutions dans le temps pour tenir compte des changements de l'environnement dans lequel ils ont été définis, en se fondant sur l'exercice du jugement.

Les dépréciations constatées sur un instrument de capitaux propres ne sont reprises en résultat que lors de la cession de l'actif concerné.

Placements valorisés au coût amorti

Pour les placements valorisés au coût amorti, le montant de la provision est égal à la différence entre la valeur nette comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus, déterminée à partir du taux d'intérêt effectif d'origine de l'instrument financier et corrigée des éventuelles provisions. Le montant de la perte de valeur est inclus dans le résultat net de l'exercice. La provision peut être reprise via le compte de résultats.

(f) Décomptabilisation

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels arrivent à expiration ou que le Groupe transfère l'actif financier.

Les plus ou moins-values de cession des placements financiers sont déterminées suivant la méthode « First In First Out ».

Les plus et moins-values de cession sont comptabilisées au compte de résultats à la date de leur réalisation et représentent la différence entre le prix de cession et la valeur nette comptable de l'actif.

2.11. Perte de valeur sur actifs non financiers

Les actifs ayant une durée de vie indéterminée ne sont pas soumis à amortissement et font l'objet de tests de dépréciation annuels. Les actifs sujets à amortissement sont évalués pour en estimer la dépréciation chaque fois que des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable est irrécouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée pour le montant de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable. Le montant recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur d'un actif diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité. Dans le but de calculer une perte de valeur, les actifs sont regroupés aux niveaux les plus bas pour lesquels il y a des flux de trésorerie pouvant être identifiés séparément (unité génératrice de trésorerie définie comme étant chaque filiale du Groupe). La valeur des actifs non financiers autres que le goodwill, pour lesquels une perte de valeur a été comptabilisée, est revue à chaque date de clôture et peut éventuellement générer une reprise de cette perte de valeur.

2.12. Dérivés

Un dérivé est un instrument financier qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur fluctue en fonction de l'évolution d'une variable spécifique appelée le « sous-jacent » ;
- il requiert un investissement initial net nul ou faible comparé à d'autres instruments réagissant de façon analogue aux évolutions de marché ;
- il est dénoué à une date future.

Les dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date où le contrat dérivé est signé et sont par la suite réévalués à leur juste valeur.

Les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du compte de résultats et les modifications de la juste valeur sont reconnues immédiatement dans le compte de résultats.

2.13. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie disponible, les dépôts à vue auprès des banques, les autres investissements à court terme très liquides avec une maturité originelle de 3 mois ou moins et les découverts bancaires. Les éventuels découverts bancaires sont comptabilisés parmi les dettes dans les passifs courants de l'état de la situation financière.

2.14. Capital

De par sa forme juridique, Integrale c.c.a. n'a pas de capital social.

2.15. Impôts sur le résultat

Les charges d'impôts comprennent les impôts sur le résultat et les impôts différés des sociétés reprises dans le périmètre de consolidation et soumises à l'impôt des sociétés.

La charge d'impôts sur le résultat est calculée sur la base des lois fiscales d'application à la fin de chaque période comptable dans les pays où les filiales et les entreprises associées du Groupe sont actives et génèrent un résultat imposable.

Les impôts différés sont comptabilisés sur les différences temporelles entre les bases fiscales des actifs et des passifs et leurs valeurs comptables dans les états financiers consolidés.

Un actif d'impôts différés est comptabilisé dans son ensemble pour toute différence temporaire déductible (y compris les pertes fiscales et les crédits fiscaux reportés inutilisés) dans la mesure où il est probable que l'entité disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées seront imputées.

Les impôts différés sont calculés au niveau de chaque entité fiscale du Groupe soumise à l'impôt des sociétés. Des actifs et des passifs d'impôts différés peuvent être compensés si les soldes d'impôts différés se rapportent à la même entité.

2.16. Avantages au personnel

Avantages à court terme

Les avantages au personnel à court terme sont comptabilisés comme des charges dans le compte de résultats durant la période au cours de laquelle les services ont été rendus. Toute compensation non payée est reprise dans les « Autres dettes » dans l'état de la situation financière.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les sociétés du Groupe ont mis en place différents plans de pension. Le Groupe a mis en place à la fois des plans de pension à cotisations définies et des plans de pension à prestations définies.

Les plans à prestations définies définissent un montant de pension qu'un employé recevra à son départ à la retraite, généralement ce montant dépend d'un ou plusieurs facteurs tels que l'âge, l'ancienneté et le salaire. Dans le cas spécifique d'Integrale c.c.a., ces plans sont gérés en interne.

La provision comptabilisée dans l'état de la situation financière dans le cadre d'un plan à prestations définies est la valeur actuelle de la dette au titre des prestations définies à la fin de l'exercice, déduction faite de la juste valeur des actifs du plan, y compris les ajustements pour les coûts des services passés non reconnus. La dette au titre des prestations définies est calculée annuellement. La valeur actuelle de la dette au titre des prestations définies est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs estimés, en utilisant les taux d'intérêts d'obligations de haute qualité exprimés dans la devise de paiements des avantages et qui ont des termes, à échéance, se rapprochant des termes de la dette de pension considérée.

Les gains et pertes actuariels provenant d'ajustements d'expérience et de modifications dans les hypothèses actuarielles sont enregistrés en produits ou charges du résultat global de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Les régimes à cotisations définies sont des contrats de retraite par lesquels un employeur s'engage à hauteur d'un financement. L'employeur limite son engagement au paiement des cotisations et non sur le niveau de la rente, contrairement aux régimes à prestations définies. Le montant de la retraite des salariés se calcule alors par rapport au cumul des cotisations versées et capitalisées.

La loi belge sur les pensions complémentaires impose un rendement minimum garanti sur les cotisations patronales et personnelles. La prise en compte de cette loi conjuguée à la définition du plan peut dans certains cas amener les plans belges à cotisations définies à être considérés comme des plans à prestations définies selon la norme IAS 19. Généralement, l'employeur conserve une obligation après le paiement des cotisations. Pour ce faire, Integrale c.c.a. comptabilise tous les plans de pension comme si ils étaient des plans à prestations définies.

Autres avantages à long terme

Integrale c.c.a. offre à son personnel d'autres avantages à long terme. Le droit à ces avantages est soumis à la condition qu'une durée significative de service ait été prestée. Les coûts attendus de ces avantages sont comptabilisés durant la période d'emploi en utilisant la même méthodologie que celle utilisée pour les plans de pensions à prestations définies.

2.17. Passifs liés aux contrats d'assurance et d'investissement

2.17.1. Classification des contrats

Les contrats dont les principes de comptabilisation et d'évaluation relèvent de la norme IFRS 4 incluent :

- les contrats d'assurance comportant un aléa pour l'assuré. Cette catégorie recouvre les contrats de branche 21 et de branche 23 ;
- les éventuels contrats financiers émis comportant un élément de participation aux bénéfices (PB) discrétionnaire.

Les contrats financiers relevant de la norme IAS 39 correspondent aux contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire.

Les contrats qui ne répondent pas à la définition d'un contrat d'assurance et qui ne sont pas non plus des contrats financiers relèvent :

- soit de la norme IAS 18 s'ils correspondent à une prestation de services ;
- soit de la norme IAS 19 pour les contrats souscrits dans le cadre d'un engagement social du Groupe envers ses salariés.

2.17.2. Contrats d'assurance et contrats financiers avec PB discrétionnaire

Les contrats d'assurance et les contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire sont comptabilisés selon les principes comptables appliqués par le Groupe.

Contrats d'assurance

Les contrats en vertu desquels la Compagnie accepte un risque d'assurance significatif de la part d'un tiers (l'assuré) en acceptant d'indemniser l'assuré ou un autre bénéficiaire, si un événement futur incertain déterminé (l'événement assuré) a des conséquences défavorables pour le titulaire ou un autre bénéficiaire, sont classés dans la catégorie des contrats d'assurance.

Un risque d'assurance est un risque autre qu'un risque financier. Un risque financier se définit comme un risque de variation potentielle future d'une ou de plusieurs des variables suivantes : taux d'intérêt, cours d'une valeur mobilière, cours d'une matière première, taux de change ou une variable similaire. Si la variable n'est pas une variable financière, le risque est un risque financier si la variable n'est pas spécifique à l'une des parties au contrat ; dans le cas contraire, il s'agit d'un risque d'assurance. Le risque de rachat, le risque de prorogation ou le risque de dérive des frais généraux ne sont pas des risques d'assurance sauf s'il s'agit de risques initialement supportés par l'assuré auquel l'assureur est exposé en vertu d'un contrat d'assurance.

Pour chaque portefeuille homogène de contrats, le caractère significatif du risque d'assurance est apprécié sur la base d'un contrat individuel représentatif. Le risque d'assurance peut ainsi être significatif alors que la mutualisation des risques au sein d'un portefeuille rend négligeable la probabilité d'une perte significative par rapport aux états financiers sur l'ensemble du portefeuille.

Contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire

Les contrats qui n'exposent pas l'assureur à un risque d'assurance ou l'exposent à un risque d'assurance non significatif sont classés dans la catégorie des contrats financiers lorsqu'ils créent un actif ou un passif financier. Ils sont qualifiés de contrat financier avec participation aux bénéfices discrétionnaire dès lors qu'il existe un droit pour le titulaire d'un contrat d'obtenir en raison de dispositions contractuelles et/ou de dispositions réglementaires, en supplément des éléments garantis, des bénéfices additionnels :

- dont il est probable qu'ils représentent une part significative du total des bénéfices contractuels ;
- dont le montant ou le rythme d'émergence est contractuellement à la discrétion de l'émetteur ; et
- qui sont contractuellement basés sur la performance d'un pool de contrats ou d'un type de contrats déterminé, sur les produits des placements réalisés et/ou latents sur un ensemble d'actifs déterminé détenu par l'émetteur ou sur le résultat de la compagnie, le fonds ou l'entité qui émet le contrat.

Lorsque des contrats financiers contiennent un élément de participation discrétionnaire ainsi qu'un élément garanti, l'élément garanti est comptabilisé séparément de l'élément de participation discrétionnaire. L'élément garanti est classé comme un passif.

Assurance vie et capitalisation

Primes

Les primes des contrats en vigueur durant l'exercice sont prises en compte dans les produits.

Provisions techniques et mathématiques

Les provisions mathématiques des contrats en euros correspondent à la différence de valeur actuelle des engagements de l'assureur et de l'assuré.

L'actualisation des engagements est effectuée en retenant un taux au plus égal au taux du tarif du contrat concerné et en utilisant les tables de mortalité réglementaires. En matière d'actualisation des engagements des rentes temporaires, elles sont actualisées financièrement. De plus, le taux d'actualisation retenu est le taux minimum entre le taux utilisé pour le calcul de la prime et le plus grand des taux techniques réglementaires inférieurs à ce taux.

Lorsqu'une rémunération excédant le taux minimal garanti, fondée sur les résultats de la gestion technique et financière, est due aux assurés, et qu'elle n'a pas été distribuée aux assurés au cours de la période, son montant figure dans la provision pour participation aux bénéfices.

La provision pour sinistres à payer comprend les sinistres et capitaux échus restant à payer à la fin de la période.

Les provisions mathématiques des contrats exprimés en unités de compte sont évaluées sur la base des actifs servant de support à ces contrats. Les gains ou pertes résultant de la réévaluation de ces derniers sont portés au compte de résultat afin de neutraliser l'impact de la variation des provisions techniques.

Test de suffisance des passifs d'assurance

À chaque date de clôture annuelle, le Groupe s'assure que les passifs d'assurance comptabilisés sont suffisants en utilisant les estimations actuelles de flux de trésorerie futurs issus des contrats d'assurance. La réalisation de ce test repose sur les outils de modélisation de gestion actif/passif. Ce test permet de déterminer la valeur économique des passifs.

Les résultats du test sont analysés au niveau de l'entité juridique : si, au niveau de l'entité juridique, la somme de la valeur de rachat et de la participation aux bénéfices différée (active ou passive), nette des coûts d'acquisition différés et d'actifs incorporels liés, est inférieure aux provisions d'assurance, l'insuffisance est enregistrée en contrepartie du résultat.

Comptabilité reflet

La comptabilité reflet permet de répondre comptablement au risque de déséquilibre actif/passif artificiellement généré par des modes différents de valorisation de l'actif et du passif. Lorsque l'évaluation des passifs, des frais d'acquisition reportés ou des portefeuilles de contrats figurant à l'actif est directement affectée par la réalisation des plus ou moins-values des actifs, une provision pour participation aux bénéfices différée est comptabilisée en contrepartie des plus ou moins-values latentes reconnues dans les placements.

Integrale c.c.a. n'a pas utilisé cette disposition aux dates de clôture du 31 décembre 2015 et du 31 décembre 2014.

2.17.3. Contrats d'investissement (IAS 39)

Les contrats financiers sont évalués à l'origine à leur juste valeur. Les chargements sur primes sont comptabilisés dans le poste chiffre d'affaires ou produits des autres activités.

Les contrats financiers en unités de compte sont valorisés ultérieurement à la juste valeur, avec comptabilisation des variations de juste valeur en résultat.

2.18. Créances commerciales et autres créances

Les créances à plus et à moins d'un an sont initialement reconnues à leur juste valeur et mesurées par la suite au coût amorti déduction faite de toute dotation pour réduction de valeur. Une dotation pour réduction de valeur est comptabilisée quand il y a une preuve objective que le Groupe ne pourra pas collecter tous les montants dus conformément aux conditions initiales de la créance.

2.19. Dettes financières

Les emprunts, subordonnés ou non, sont initialement comptabilisés à la juste valeur et ensuite mesurés selon la méthode du coût amorti. Les coûts directement attribuables à l'établissement d'un nouvel emprunt sont déduits de la valeur nominale de l'emprunt et pris en résultat sur la durée de l'emprunt par la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.20. État des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie du Groupe sont présentés sur base de la méthode indirecte. Cette méthode établit le mouvement de la trésorerie de l'exercice en ajustant le « Résultat avant impôts sur le résultat » par tout élément sans effet de trésorerie et par les modifications dans le fonds de roulement (« Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles ») et en identifiant les flux de trésorerie d'investissement et de financement de l'exercice.

2.21. Activités abandonnées et actifs destinés à la vente

Une activité abandonnée est une composante dont l'entité s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte, faisant partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la vente.

La catégorie « Activités abandonnées et actifs destinés à la vente » comprend les actifs, les activités destinés à être cédés ou abandonnés dans les douze mois qui suivent la date de clôture de l'exercice comptable. Les filiales destinées à être cédées demeurent dans le périmètre de consolidation jusqu'au jour où le Groupe en perd le contrôle effectif. Les actifs et passifs concernés sont évalués à la valeur la plus faible entre la valeur nette comptable et la juste valeur diminuée des coûts de cession. Ils sont présentés dans les postes d'actifs et de passifs distincts de l'état de la situation financière.

3. Jugements et estimations comptables principaux

Les montants présentés dans les états financiers consolidés impliquent l'utilisation d'estimations et d'hypothèses concernant le futur. Les estimations et jugements sont continuellement évalués et sont basés sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs, y compris les attentes relatives à des événements futurs que l'on estime probables au regard des circonstances. Les estimations et jugements qui pourraient avoir un impact sur les états financiers consolidés sont présentés dans les rubriques reprises ci-dessous.

3.1. Actifs financiers

Dépréciations d'actifs

A chaque date d'arrêt des comptes, le Groupe recherche l'existence d'indications objectives de dépréciation de ses placements.

Pour les instruments de dette classés en actifs disponibles à la vente, une perte de valeur est comptabilisée par résultat en cas de risque de contrepartie avéré. Des difficultés financières de l'émetteur ou le non paiement de coupons pendant 2 années consécutives seront considérés comme des indicateurs objectifs de dépréciation. Les dépréciations constatées sur un instrument de dette sont reprises par le compte de résultats en cas de diminution ou de disparition du risque de contrepartie.

Il existe une indication objective de dépréciation dans les cas d'une baisse jugée significative (25 %) ou prolongée (quatre trimestres consécutifs) de la juste valeur d'un instrument de capitaux propres en-dessous de son coût. Lorsqu'une telle indication objective de dépréciation est constatée, le montant de la dépréciation correspondant à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur de l'exercice, diminuée de toute perte de valeur préalablement comptabilisée par résultat, est enregistré automatiquement en résultat.

Ces critères pourront faire l'objet d'évolutions dans le temps pour tenir compte des changements de l'environnement dans lequel ils ont été définis, en se fondant sur l'exercice du jugement.

L'application de ces règles n'ont pas conduit à l'enregistrement de dépréciations de valeur sur actifs financiers au cours de cet exercice.

3.2. Passifs d'assurance

Les passifs d'assurance sont évalués selon les politiques locales en vigueur. Dans le cadre des normes IFRS, nous effectuons un Liability Adequacy Test (LAT) dont l'effet principal des variations est lié à la courbe des taux.

Dans le cadre de ce calcul, les principales hypothèses sont les suivantes : le portefeuille en run off, la prise en compte des frais pour la gestion du portefeuille en run off et le taux d'actualisation correspond au taux de rendement moyen des actifs.

3.3. Impôts différés

Les impôts différés sont calculés au niveau de chaque entité fiscale du Groupe soumise à l'impôt des sociétés. Integrale c.c.a. n'est pas soumise à cet impôt. Par conséquent, aucun impôt différé n'est enregistré sur les différences temporaires relatives à Integrale c.c.a.

Un actif d'impôts différés est comptabilisé dans son ensemble pour toute différence temporaire déductible (y compris les pertes fiscales et les crédits fiscaux reportés inutilisés) dans la mesure où il est probable que l'entité disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées seront imputés. L'application de cette méthode a conduit le Groupe à ne pas enregistrer d'actifs d'impôts différés sur sa filiale Ariane Building s.a, Copernicus Site s.a. et Cerep Loi 1 s.a. En effet, l'utilisation des latences fiscales dans un délai raisonnable semble incertaine. Le montant des latences fiscales pour lesquelles un impôt différé a été reconnu est présenté dans la note 19.3.

3.4. Fonds de garantie

De par sa forme juridique, Integrale c.c.a. ne dispose pas de capital social. A la suite de la Directive 2009/138 relative à la réglementation Solvency II, le Conseil d'administration d'Integrale c.c.a., en sa séance du 14 décembre 2011, a pris la décision d'instaurer un fonds de garantie destiné à compléter les éléments constitutifs de la solvabilité de la caisse commune.

Dans les comptes sociaux d'Integrale c.c.a., ce fonds de garantie est classé sous la rubrique des capitaux propres.

Au 31 décembre 2013, la valeur nominale du fonds de garantie de € 30 millions avait été également présentée parmi les capitaux propres dans les comptes consolidés IFRS.

Préalablement à l'émission d'un emprunt subordonné (décembre 2014) coté sur le marché Euronext, l'autorité des marchés financiers (FSMA) a analysé les comptes consolidés 2013 le Groupe et a estimé que ce fonds de garantie devait être reclassé dans la rubrique des dettes de financement. La FSMA considère en effet que le caractère non discrétionnaire et mécanique du paiement de la rente implique le reclassement en passif financier.

Le Conseil d'administration a pris acte de cette demande en reclassant, dans les chiffres arrêtés au 31 décembre 2014, le montant de € 30 millions sous le poste « fonds de garantie » faisant partie de la rubrique des « dettes de financement ».

Au 31 décembre 2015, le fonds de garantie s'élève à un montant de € 60 millions.

A toutes fins utiles, le Conseil d'administration rappelle que le fonds de garantie constitue un élément de fonds propres de base au sens de la réglementation Solvency II et qu'il est immédiatement disponible pour absorber les pertes. En effet, selon les dispositions du contrat liant Integrale c.c.a. et les souscripteurs, les sommes versées dans le fonds de garantie sont à la disposition pleine, entière et permanente d'Integrale c.c.a.. En outre, si après prélèvement des sommes disponibles dans le fonds de réserve (fonds servant à combler tout déficit), le compte de résultat d'un exercice présente un solde négatif, il sera procédé à un prélèvement dans le fonds de garantie pour apurer ce solde.

3.5. Actifs destinés à la vente

En fin d'exercice 2015, le Conseil d'administration d'Integrale c.c.a. a pris la décision de mettre en vente la participation majoritaire dans Integrale Luxembourg s.a. et a chargé la Direction effective d'entamer des négociations avec des acquéreurs potentiels de la filiale.

Sur la base de ce qui précède et, étant donné que la vente peut être considérée comme hautement probable endéans les 12 mois, la norme IFRS 5 'Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées' est donc d'application pour l'établissement des comptes consolidés au 31 décembre 2015.

Toutefois, cette vente ne constitue pas une « activité abandonnée » au titre de la norme IFRS 5 car elle ne représente pas une ligne d'activité significative.

3.6. Regroupement d'entreprises

Durant l'exercice 2015, Integrale c.c.a. a acquis diverses sociétés immobilières. Ces transactions sont considérées comme des acquisitions d'un groupe d'actif et non comme un regroupement d'entreprise.

4. Gestion du capital

Les capitaux propres consolidés sont principalement composés des réserves consolidées et de l'affectation du fonds de réserve statutaire.

Integrale c.c.a. ne disposant pas de capital social et, par conséquent, d'actionnaires à rémunérer, la politique de rémunération du capital (dividendes, ratio de rendement des fonds propres) n'est pas un indicateur applicable à Integrale c.c.a.

La marge de la solvabilité fait l'objet d'une surveillance périodique par la Direction et le Conseil d'administration.

4.1. Marge de solvabilité ajustée (IFRS)

Conformément aux directives européennes, Integrale c.c.a. et sa filiale, Integrale Luxembourg s.a., sont soumises à la réglementation en matière de couverture de la marge de solvabilité.

Au 31 décembre 2015, Integrale c.c.a. et sa filiale sont en conformité avec les obligations de solvabilité qui leur sont applicables. Le calcul de la marge de solvabilité ajustée sur la base des comptes consolidés du Groupe est transmis chaque année à l'autorité de contrôle prudentiel.

Le suivi de la solvabilité fait l'objet d'une surveillance périodique par la Direction et le Conseil d'administration.

La marge de solvabilité ajustée sur base des comptes consolidés en normes IFRS s'établit comme suit au 31 décembre 2015, en application des circulaires CBFA_2008_07 et CBFA_2010_12 :

	31/12/2015	31/12/2014
Marge à constituer	115.875.909	103.952.873
Marge constituée	176.601.902	158.706.142
Excédent (%) de marge	152,4 %	152,7 %

4.2. Marge de solvabilité (Solvency II)

Nous prions le lecteur de se référer au rapport de gestion quant aux mesures prises eu égard à la réforme Solvency II.

5. Gestion des risques financiers et d'assurance

5.1. Politique de gestion des risques

De par la nature des activités d'Integrale c.c.a., les états financiers sont exposés à un certain nombre de risques financiers.

Partie intégrante de l'ensemble des processus opérationnels, le Risk Management a les responsabilités suivantes :

- identifier, mesurer et gérer les risques auxquels le Groupe est confronté ;
- suivre le Risk Appetite, préalablement fixé par le Conseil d'administration, sur ces risques – le Risk Appetite définit le niveau de tolérance du management vis-à-vis d'une variation négative des revenus, de la valeur, des fonds propres et de la liquidité face à un événement survenant tous les 20 ou 200 ans ;
- mettre en œuvre le modèle interne de capital économique et mener la procédure d'approbation avec les superviseurs dans la perspective de Solvency II ;
- construire un environnement favorable – en terme de modèles/indicateurs/standards, mais aussi culture – pour les différentes lignes de métier afin de souscrire les risques dans le cadre du Risk Appetite.

Afin de suivre et contrôler efficacement les risques au niveau local et Groupe, le processus de décision dans la structure de gouvernance s'articule autour des 5 niveaux suivants :

- Le Chief Risk Officer (CRO)
- Le Comité de risques
- La Direction effective
- Le Comité d'audit et de risques
- Le Conseil d'administration

5.2. Risques opérationnels

Il s'agit de risques de pertes provenant de l'inadéquation de procédures ou de la défaillance de personnes, de systèmes ou découlant d'événements extérieurs.

Ces risques sont repris dans notre cartographie et font l'objet d'une évaluation régulière en relation avec les objectifs d'Integrale c.c.a. Pour chaque risque, les contrôles sont analysés et testés de manière régulière.

Les risques dépassant le niveau de tolérance fixé par le Conseil d'administration et pour lesquels les contrôles existant ne sont pas jugés suffisants, font l'objet d'une fiche descriptive et d'un plan d'action.

Enfin, les risques d'interruption des activités provenant de l'inaccessibilité de notre siège ou d'une défaillance de notre système d'information font l'objet d'un BCP (business continuity plan) reprenant l'ensemble des dispositions à prendre lors de leur survenance. Ce BCP a été remis à la Direction effective et aux membres de la cellule de gestion de crise.

Le Chief Risk Officer a procédé à la réalisation d'une cartographie des risques liés aux processus métier. Ces risques ont été classés en termes de fréquence/impact et catégorisés via un processus d'auto-évaluation puis d'évaluation assistée. Une série d'actions à mettre en œuvre a été retenue et implémentée. Le processus de cartographie est récurrent.

Le Comité des risques suit le risque opérationnel (en ce compris les risques de conformité), l'analyse et propose des lignes de conduite pour les mesures de « mitigation » / gestion correspondantes. Il fait rapport à la Direction effective pour validation.

Risque de dépenses (= risque de frais généraux)

La maîtrise des dépenses fait partie des objectifs stratégiques d'Integrale c.c.a. Cet élément est donc intégré dans le tableau des éléments de mesure permettant l'évaluation des risques repris dans la cartographie. Chaque risque est analysé en tenant compte de son impact sur les dépenses. Enfin, soulignons que le Comité d'audit et de risques et le Comité des risques analysent l'évolution des frais généraux dans son reporting trimestriel. Tout dépassement significatif par rapport au budget ou aux chiffres de l'année précédente est analysé et communiqué à la Direction effective.

Risque de rachat et de transfert

Le risque de rachat ou de transfert est le risque de perte résultant d'un nombre important de rachats ou de transferts.

Le risque de rachat est assez faible pour les assurances de groupe. Par contre, il peut s'avérer plus important pour les assurances individuelles. Plus particulièrement depuis la commercialisation du produit Certiflex malgré que ces contrats soient caractérisés par une pénalité forte en cas de rachat anticipé.

Pour ce qui est du risque de transfert, il peut être plus important. Toutefois, les transferts sont soumis à certaines règles réduisant ce risque.

Un suivi régulier devra être maintenu ainsi qu'un investissement dans des actifs liquides.

5.3. Risques d'assurance

Risque de longévité

Le risque de longévité est le risque d'observer une mortalité inférieure à celle prévue dans les tables utilisées pour calculer le prix des couvertures des contrats de type « vie ». Le risque de longévité fait partie des risques de souscription purs (en assurance vie).

Integrale c.c.a. est confrontée au risque de longévité essentiellement pour son portefeuille de rentiers qui est peu significatif par rapport à l'ensemble des provisions techniques.

Par prudence, Integrale c.c.a. constitue depuis plusieurs années une provision technique servant essentiellement à couvrir ce risque. De plus, les tables utilisées pour la tarification des rentes sont rajeunies.

Risque de mortalité

Le risque de mortalité est le risque d'observer une mortalité supérieure à celle prévue dans les tables utilisées pour calculer le prix des couvertures des contrats de type « décès ». Le risque de mortalité fait partie des risques de souscription purs (en assurance vie).

Au-delà d'une rétention fixée en fonction de son appétence au risque, Integrale c.c.a. se protège contre ce risque par des traités de réassurance. Après réassurance, le risque de mortalité disparaît.

L'analyse de sensibilité démontre que si l'on calcule les provisions techniques d'assurance-vie en corrigeant les tables de mortalité de 5 ans, soit en utilisant les tables MK-5, FKP-5, MR-5, FR-5, XK-5, XR-5, nous obtenons les observations suivantes :

Pour le portefeuille des actifs :

- effet mesuré sur les garanties réduites : 26.048.552 EUR
- effet mesuré sur les garanties assurées : 43.921.611 EUR

Précisons que les actifs assurés en mixtes de rentes sont supposés liquider leurs contrats en capital.

Pour le portefeuille des rentiers :

- Rentiers (hors prévisions) : 5.401.865 EUR

Pour ces dernières, les engagements repris au bilan sont évalués financièrement, c'est-à-dire sans tables de mortalité, même si les bases de premier ordre utilisaient des tables de mortalité usuelles pour ce genre d'opération.

Au niveau du bilan, une provision couvre une partie du déficit observé pour les rentiers « viagers » : il s'agit de la « provision pour consolidation des rentiers » (passage des tables MR/FR à MR-3/FR-3, actuellement utilisées dans nos bases de premier ordre). Son montant est de 4.310.546 EUR.

Risque de catastrophe

Integrale c.c.a. se protège contre ce risque par des traités de réassurance.

Tous ces risques financiers et d'assurance sont également traités par notre modèle de gestion des risques et par notre programme de simulation de bilans qui permet d'effectuer aisément des analyses de la sensibilité à ces risques. Des scénarios de crise simulant ces risques sont présentés régulièrement à la Direction effective ainsi que dans le cadre de l'élaboration des bilans prévisionnels.

Enfin, ces risques sont repris dans notre cartographie et font donc l'objet d'une évaluation régulière.

Risque de réassurance

Le risque de réassurance correspond aux pertes consécutives à l'inadéquation de la réassurance et des produits souscrits par Integrale c.c.a.

Actuellement, les programmes de réassurance s'appliquent aux assurances décès.

Les programmes sont réévalués chaque année pour répondre aux besoins de la production en tenant compte du marché de la réassurance et de l'évolution des fonds propres.

Integrale c.c.a. se réassure à 100 % des activités décès auprès de Secura (QBE Re Europe) dont la solvabilité est suivie régulièrement.

Test de suffisance (Liability Adequacy Test)

A la clôture de chaque exercice, une analyse de l'adéquation des provisions techniques est réalisée par le département gestion des risques et soumise à l'actuaire désigné.

Ce test de suffisance (L.A.T.) est réalisé avec l'aide de notre programme de simulation de bilan qui fait l'objet d'une validation par un organisme externe et se base sur les chiffres arrêtés à la date du test.

Le test consiste à dérouler nos engagements dans le futur et à les actualiser en fonction du taux de rendement moyen de nos actifs. Les paiements sont probabilisés en utilisant les tables MK-demie et FKP-demie pour les actifs cotisants et dormants et les tables avec anti-sélection pour les rentiers et les Ripus. Des hypothèses de rachat, transfert et réduction seront introduites pour les prochains exercices.

Le déroulement de nos engagements se fait en mode « run-off », c'est-à-dire, sans encaissement de primes. Les actifs retenus sont ceux en portefeuille à la date de simulation et il n'y a pas de réinvestissement. Le rendement de nos actifs est donc estimé sur un portefeuille en liquidation.

Pour ce qui est des frais généraux, nous ne prenons en compte que la partie administrative car nous projetons un portefeuille réduit.

Enfin, les autres passifs qui ne sont pas pris dans notre système de gestion Imagine (notamment les fonds de financement) sont considérés comme liquidités à l'instant initial, ce qui est évidemment défavorable.

Dans ces conditions, nous arrivons à un montant de € 2.535.866.856. Les provisions au bilan sont supérieures au montant calculé dans le cadre de LAT et n'implique pas l'enregistrement d'un complément de provision.

Concentration quantitative

Nos réserves au 31 décembre 2015 se répartissent entre des réserves relatives aux contrats « assurance de groupe » et « vie individuelle ». Au 31 décembre 2015, la part « assurance groupe » représente 67 % de nos réserves. Au 31 décembre 2014, ces produits représentaient 68 % de nos réserves.

5.4. Risques financiers

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de pertes dues à l'évolution des paramètres économiques tels que les taux, les indices boursiers,... qui pourraient engendrer un faible niveau de rendement ne permettant pas de couvrir les taux d'intérêts garantis élevés relatifs à nos engagements.

Ces risques sont suivis quotidiennement par la Direction financière et sont soumis à un règlement interne de placement. Cette politique de placement est validée par le Conseil d'administration et l'allocation de nos actifs fait l'objet d'un suivi régulier par le Comité d'audit et de risques et le Chief Risk Officer.

Ce risque est également traité par notre modèle de gestion des risques et par notre programme de simulation de bilans qui permet d'effectuer aisément une analyse de la sensibilité aux variations des paramètres économiques. Des scénarios de crise où une aggravation des paramètres et/ou un changement dans la politique d'investissement sont envisagés sont présentés régulièrement à la Direction effective ainsi que dans le cadre de l'élaboration des bilans prévisionnels.

Enfin, ces risques sont également repris dans notre cartographie.

Risque de taux d'intérêts sur titres à revenus fixes

La baisse des rendements d'actifs (liée à une baisse durable des taux obligataires ou des marchés actions) peut réduire la marge financière et les chargements sur les produits en unités de compte.

La hausse des taux obligataires (liée à une hausse des taux d'intérêts ou des spreads) réduit la valeur de marché des investissements en portefeuilles obligataires et peut avoir une incidence défavorable sur la marge de solvabilité.

Au 31 décembre 2015, l'impact d'une augmentation (diminution) de 100 points de base des taux d'intérêts engendre une diminution (augmentation) d'un montant de € 112,19 millions sur la valeur de notre portefeuille obligataire. A la clôture de l'exercice précédent, cette diminution s'élevait à € 107,07 millions.

Risque de variation de prix

Le Groupe est exposé au risque de variation de prix affectant les titres en capitaux propres qu'il détient et classés au bilan consolidé comme étant disponible à la vente. Les investissements présentant un risque actions sont limités. La majeure partie des investissements sont réalisés dans des titres à revenus fixes. Ceux-ci sont réalisés conformément aux limites fixées par le Conseil d'administration.

Risque de contrepartie

Le risque de crédit (ou de contrepartie) est le risque (de défaut) lié à la qualité des contreparties ne voulant plus ou ne pouvant plus honorer des dettes et affectant ainsi la qualité de solvabilité de l'assureur.

Ce risque est présent dans plusieurs activités telles que la réassurance, les placements et les relations avec les autres tiers.

Ces activités sont régies par des procédures et des règlements internes qui limitent le risque de contrepartie.

Ce risque est également traité par notre modèle de gestion des risques et par notre programme de simulation de bilans qui permet d'effectuer aisément une analyse de la sensibilité aux défauts dans notre portefeuille obligataire. Un scénario de crise où une aggravation du taux de défaut est envisagée est présenté régulièrement à la Direction effective ainsi que dans le cadre de l'élaboration des bilans prévisionnels.

Enfin, ce risque est également appréhendé via notre cartographie et régulièrement suivi par le Comité d'investissement et le Comité des risques.

Placements

Afin de mesurer l'exposition au risque de concentration sur ses portefeuilles actions et obligations au niveau du Groupe, le Groupe dispose, en plus des procédures mises en place localement, d'une base de données agrégeant les actifs du Groupe en les analysant par émetteur, notation financière, secteur d'activité et zone géographique. Cette base de données permet de suivre l'exposition au risque de défaut d'un émetteur en particulier via la détention d'obligations. Elle permet également de suivre l'exposition en actions.

Concernant les émissions obligataires, des limites d'exposition totale par émetteur sont fixées au niveau de la politique d'investissement approuvée par le Conseil d'administration.

Au 31 décembre 2015, les obligations à la juste valeur, ventilées par rating, se présentent comme suit : Aaa (0,11 %), Aa (18,63 %), A (18,19 %), Baa (42,86 %), Ba et en dessous (1,61 %), autres (17,47 %).

Au 31 décembre 2014, les obligations à la juste valeur, ventilées par rating, se présentent comme suit : Aa (18,66 %), A (58,23 %), Baa (10,82 %), Ba et en dessous (0,72 %), autres (11,57 %).

Au 31 décembre 2015, les obligations d'État comptabilisées comme actifs disponibles à la vente, ventilées par pays, se présentent comme suit : Italie (54,79 %), Belgique (36,41 %), Espagne (8,21 %), Irlande (0,18 %), Slovaquie (0,20 %), Lituanie (0,21 %).

Au 31 décembre 2014, les obligations d'État comptabilisées comme actifs disponibles à la vente, ventilées par pays, se présentent comme suit : Italie (51,0 %), Belgique (47,8 %), Espagne (1,2 %).

Concernant la trésorerie et équivalents de trésorerie du Groupe, ceux-ci sont confiés à des institutions dont le rating, au 31 décembre 2015, s'établit comme suit : A1 (41,9 % de nos avoirs), A2 (2,6 % de nos avoirs), A3 (0,3 %) et autres (55,2 % non ratés). Au 31 décembre 2014, les avoirs du Groupe en trésorerie et équivalents de trésorerie se répartissaient comme suit : A1 (1,9 % de nos avoirs), A2 (84,6 % de nos avoirs), Baa1 (0,2 %) et autres (13,24 % non ratés).

Crédit dans les activités de prêts et créances de leasing

Les risques de crédit résultent des activités d'octroi de prêts immobiliers et autres types de prêts aux clients. Le suivi et le contrôle du risque de crédit sont réalisés tout d'abord grâce à une sélection prudente des risques, et un suivi continu des portefeuilles.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas pouvoir vendre un actif au juste prix. Il peut se traduire soit par une impossibilité effective de vendre un titre, soit par une décote dite « d'illiquidité ».

Le caractère « investisseur net » d'Integrale c.c.a. fait partie de ses objectifs stratégiques. Cet élément est donc intégré dans le tableau des éléments de mesure permettant l'évaluation des risques repris dans la cartographie. Chaque risque est analysé en tenant compte de son impact sur cet aspect.

Les tableaux ci-dessous présentent une analyse de la maturité des passifs et actifs financiers ainsi que des contrats d'assurance. Les informations reprises dans la partie « paiements contractuels (non actualisés) » reprennent les prévisions de décaissements (volet passifs) et encaissements (volet actifs). Ces prévisions tiennent compte du paiement/remboursement en capital mais également des intérêts à payer/recevoir sur ces contrats.

En euros	2015					Total
	Valeur comptable 31 décembre 2015	Paiements contractuels (non actualisés)				
		< 1 an	1 à 3 ans	3 à 5 ans	> 5 ans	
ACTIFS FINANCIERS :						
Titres à revenus variables	136.206.857				136.206.857	136.206.857
Actifs financiers disponibles à la vente	125.421.036				125.421.036	125.421.036
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats	10.785.821				10.785.821	10.785.821
Titres à revenus fixes	2.257.028.318	147.923.969	672.651.231	234.519.400	1.843.132.542	2.898.227.141
Actifs financiers détenus jusqu'à leur terme	51.370.232	1.853.485	13.353.319	10.095.319	36.644.146	61.946.270
Actifs financiers disponibles à la vente	1.702.964.041	100.669.830	169.046.991	203.657.597	1.776.205.538	2.249.579.955
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats	502.694.045	45.400.654	490.250.921	20.766.483	30.282.858	586.700.917
Autres placements	60.254.091	5.315.071	32.216.452	6.569.654	35.806.985	79.908.162
Prêts, dépôts et autres placements financiers	60.254.091	5.315.071	32.216.452	6.569.654	35.806.985	79.908.162
Instruments financiers dérivés	5.454.112	1.084.266	2.173.266	2.229.789	3.187.198	8.674.519
Total	2.458.943.377	154.323.306	707.040.949	243.318.843	2.018.333.581	3.123.016.679

	2015					Total
	Valeur comptable 31 décembre 2015	Paiements contractuels (non actualisés) (*)				
		< 1 an	1 à 3 ans	3 à 5 ans	> 5 ans	
PASSIFS FINANCIERS	384.423.987	55.070.986	78.351.663	45.801.675	353.777.206	533.001.530
Prêts subordonnés	220.770.011	13.271.847	26.457.548	26.457.548	321.695.788	387.882.732
Autres dettes de financement	92.189.584	12.136.533	51.020.961	17.732.685	27.670.368	108.560.548
Instruments financiers dérivés	4.550.703	247.799	873.154	1.611.442	4.411.050	7.143.445
Dettes nées d'opérations d'assurance directe et de réassurance	2.201.387	1.840.376				1.840.376
Autres dettes	64.712.301	27.574.430				27.574.430
PASSIFS D'ASSURANCE	2.576.919.475	165.515.621	302.547.158	355.666.124	1.753.190.572	2.576.919.475
Passifs liés à des contrats d'assurance	2.561.472.676	165.214.988	301.997.628	355.020.113	1.739.239.947	2.561.472.676
Passifs relatifs aux contrats en unités de compte	10.785.821				10.785.821	10.785.821
Passifs relatifs à la participation aux bénéfices	4.660.979	300.633	549.529	646.012	3.164.805	4.660.979
Total	2.961.343.461	220.586.606	380.898.821	401.467.800	2.106.967.778	3.109.921.005

(*) Les paiements contractuels des passifs d'assurance ont été estimés.

Le tableau des actifs ci-dessus reprend les actifs financiers tels qu'ils sont repris au bilan sous la rubrique « placements financiers ». Ce tableau ne reprend pas d'autres actifs de couverture tels que la trésorerie et équivalents de trésorerie (€ 242,2 millions au 31/12/2015), les immeubles de placements (€ 610,4 millions) et les autres créances (€ 77,1 millions) qui comprennent les créances de leasing.

Selon des hypothèses prudentes, Integrale c.c.a. est investisseur net. Cette notion démontre que les flux entrants (primes majorées des produits financiers et des remboursements d'actifs arrivés à échéance) restent structurellement supérieurs aux flux sortants (capitaux, rentes et frais de fonctionnement) pour au moins les 10 prochaines années.

Précisons que, concernant les titres à revenus variables, il s'agit de titres liquides réalisables à court terme. La décision de présenter une échéance à plus de 5 ans réside dans l'intention de conserver ces titres. Celle-ci se confirme par une faible rotation de ce portefeuille par le passé.

2014

En euros	2014					
	Valeur comptable 31 décembre 2014	Paielements contractuels (non actualisés)				Total
		< 1 an	1 à 3 ans	3 à 5 ans	> 5 ans	
ACTIFS FINANCIERS :						
Titres à revenus variables	186.397.859				186.397.859	186.397.859
Actifs financiers disponibles à la vente	170.643.545				170.643.545	170.643.545
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats	15.754.314				15.754.314	15.754.314
Titres à revenus fixes	2.088.550.468	166.726.606	582.619.546	218.154.287	1.646.884.452	2.614.384.891
Actifs financiers détenus jusqu'à leur terme	62.021.960	10.113.399	4.554.086	18.319.676	51.119.855	84.107.016
Actifs financiers disponibles à la vente	1.589.718.483	75.703.384	197.555.583	173.616.235	1.563.160.739	2.010.035.941
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats	436.810.025	80.909.823	380.509.876	26.218.376	32.603.858	520.241.934
Autres placements	34.245.490	3.273.595	7.535.268	8.095.063	27.939.376	46.843.300
Prêts, dépôts et autres placements financiers	34.245.490	3.273.595	7.535.268	8.095.063	27.939.376	46.843.300
Actifs financiers dérivés	4.840.024	1.319.752	2.651.269	2.685.133	5.514.773	12.170.926
Total	2.314.033.841	171.319.952	592.806.082	228.934.483	1.866.736.459	2.859.796.976

2014

	2014					
	Valeur comptable 31 décembre 2014	Paielements contractuels (non actualisés)				Total
		< 1 an	1 à 3 ans	3 à 5 ans	> 5 ans	
PASSIFS FINANCIERS	371.035.170	74.353.132	53.856.853	74.051.266	417.953.049	620.214.300
Prêts subordonnés	220.759.030	13.214.357	26.428.714	26.428.714	324.954.076	391.025.861
Autres dettes de financement	113.009.733	31.364.456	26.950.953	47.684.806	94.753.321	200.753.536
Instruments dérivés	7.790.029	297.942	477.186	-62.254	-1.754.348	-1.041.475
Dettes nées d'opérations d'assurance directe et de réassurance	1.901.947	1.901.947				1.901.947
Autres dettes	27.574.430	27.574.430				27.574.430
PASSIFS D'ASSURANCE	2.499.948.413	209.064.366	385.729.999	440.820.793	1.464.333.254	2.499.948.413
Passifs liés à des contrats d'assurance	2.477.356.116	208.488.896	384.668.240	439.607.392	1.444.591.588	2.477.356.116
Passifs relatifs aux contrats en unités de compte	15.754.314				15.754.314	15.754.314
Passifs relatifs à la participation aux bénéfices	6.837.983	575.470	1.061.759	1.213.402	3.987.353	6.837.983
Total	2.870.983.582	283.417.498	439.586.852	514.872.059	1.882.286.303	3.120.162.712

5.5. Hiérarchie des justes valeurs

Au 31 décembre 2015, les instruments financiers ont été évalués à la juste valeur a suivi la méthode de niveau 1 ou de niveau 2 (voir explications ci-dessous).

(a) Marché actif : sujets à cotation

Le Groupe applique la hiérarchie juste valeur de la norme IAS 39 telle que décrite ci-dessous pour les actifs comptabilisés à leur juste valeur.

La juste valeur des actifs financiers négociés sur des marchés actifs est déterminée en utilisant les prix de marché lorsque ceux-ci sont disponibles. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service de cotation ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale entre un acheteur et un vendeur volontaires. Pour les actifs financiers négociés sur des marchés actifs, les prix obtenus auprès de services externes de cotation représentent un consensus, utilisant des modèles et hypothèses similaires aboutissant à une dispersion des prix très limitée.

Le montant des actifs pour lesquels la valeur de marché est déterminée directement et intégralement par référence à un marché actif est indiqué dans la première colonne (niveau 1) du tableau présenté au point 5.5.1.

(b) Marchés actifs et marchés inactifs

Les actions négociées sur un marché réglementé dans un pays développé et les obligations activement négociées sur des marchés liquides, pour lesquelles des cours représentant un consensus sont régulièrement fournis par des services externes de cotation avec une dispersion limitée et pour lesquelles des prix peuvent être obtenus aisément, sont généralement considérées comme étant cotées sur un marché actif. La liquidité peut être définie comme la possibilité de vendre ou de céder un actif dans le cadre de l'activité courante de l'entreprise dans un délai limité et à un prix proche de sa valorisation.

Un instrument financier est considéré comme n'étant pas coté sur un marché actif si par exemple une des caractéristiques intrinsèques de l'instrument est un faible nombre de transactions observées, en cas de déclin significatif du volume et du niveau d'activité, en cas d'illiquidité significative ou si les prix observés ne peuvent pas être considérés comme représentatifs de la juste valeur de l'instrument en raison de conditions de marché disloquées. Les éléments caractérisant un marché inactif peuvent donc être très variés : ils peuvent être inhérents à l'instrument ou refléter une modification des conditions de marché prévalant jusqu'alors.

(c) Instruments financiers non cotés sur un marché actif

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est estimée :

- en utilisant des services externes et indépendants de cotations ; ou
- en utilisant des techniques de valorisation.

Absence de marché actif : recours à des services externes de cotations

Les services externes de cotations peuvent être des gérants de fonds, dans le cas d'investissements dans des fonds non consolidés, ou des courtiers. Lorsque c'est possible, le Groupe collecte des prix auprès de ces services externes de cotations et les utilise comme données dans la valorisation des actifs détenus mesurés à la juste valeur.

Absence de marché actif : recours à des techniques de valorisation

Les techniques de valorisation sont par nature subjectives et l'établissement de la juste valeur d'un actif financier requiert une part de jugement significative. Ces techniques prennent en compte les transactions récentes entre des parties bien informées et volontaires agissant dans des conditions de concurrence normale sur des actifs comparables lorsque de telles références sont disponibles et que le prix de ces transactions est représentatif de la juste valeur. Elles intègrent diverses hypothèses concernant les prix sous-jacents, les courbes des taux d'intérêt, les corrélations, la volatilité, les taux de défaut et d'autres facteurs. La valorisation des actions non cotées s'appuie sur la combinaison de plusieurs méthodes, telles que des techniques d'actualisation de cash-flows, les multiples de résultat, les valeurs d'actif net retraitées, en prenant en compte, lorsqu'il y en a, les transactions récentes sur des actifs similaires si elles sont intervenues entre des parties bien informées et volontaires agissant dans des conditions de concurrence normale. Le recours à des techniques d'évaluation s'appuyant sur des hypothèses peut donner lieu à différentes estimations de juste valeur. Cependant, les valorisations sont en général effectuées en utilisant des modèles standards (actualisation des cash flows) sur la base des prix de marché d'instruments similaires ou sous-jacents (indices, spreads de crédit, etc.), lorsqu'ils sont disponibles, et les valorisations sont ajustées pour tenir compte de la liquidité et du risque de crédit.

Les techniques de valorisation peuvent être utilisées quand il y a peu de transactions observables du fait même des caractéristiques intrinsèques de l'instrument, lorsque les prix indiqués par les services externes de cotations sont trop dispersés ou quand les conditions de marché sont si disloquées que les données de marché observées ne sont pas utilisables ou nécessitent des ajustements significatifs. Les valorisations d'actifs sur la base de modèles internes sont par conséquent une pratique courante pour certains actifs peu échangés ou lorsque des processus exceptionnels sont mis en œuvre en raison de conditions de marché spécifiques.

5.5.1. Instruments financiers à la juste valeur par niveau

En euros	31 décembre 2015				
	Niveau 1 - Prix cotés sur un marché actif	Niveau 2 - Techniques de valorisation basées sur des données de marché observables	Niveau 3 - Techniques de valorisation non basées sur des données de marché observables	Juste valeur totale	Valeur comptable
ACTIFS FINANCIERS					
Actifs financiers disponibles à la vente	1.751.778.734	76.606.342		1.828.385.077	1.828.385.077
Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultats	502.694.045			502.694.045	502.694.045
Instruments financiers dérivés actifs	5.454.112			5.454.112	5.454.112
Placements afférents aux contrats en unités de compte	10.785.821			10.785.821	10.785.821
Total des actifs financiers	2.270.712.711	76.606.342		2.347.319.054	2.347.319.054
PASSIFS FINANCIERS					
Instruments financiers dérivés passifs	4.550.703			4.550.703	4.550.703
Total des passifs financiers	4.550.703			4.550.703	4.550.703

En euros	31 décembre 2014				
	Niveau 1 - Prix cotés sur un marché actif	Niveau 2 - Techniques de valorisation basées sur des données de marché observables	Niveau 3 - Techniques de valorisation non basées sur des données de marché observables	Juste valeur totale	Valeur comptable
ACTIFS FINANCIERS					
Actifs financiers disponibles à la vente	1.760.362.028			1.760.362.028	1.760.362.028
Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultats	436.810.025			436.810.025	436.810.025
Instruments financiers dérivés actifs	4.840.024			4.840.024	4.840.024
Placements afférents aux contrats en unités de compte	15.754.314			15.754.314	15.754.314
Total des actifs financiers	2.217.766.390			2.217.766.390	2.217.766.390
PASSIFS FINANCIERS					
Instruments financiers dérivés passifs	7.790.029			7.790.029	7.790.029
Total des passifs financiers	7.790.029			7.790.029	7.790.029

5.5.2. Transferts entre le niveau 1 et 2

Les titres sont évalués à partir des valeurs de marché et sont classés en catégorie 1 ou sur base des données de marché observables et sont classés en catégorie 2.

6. Autres immobilisations incorporelles

La valeur nette comptable et les variations d'immobilisations incorporelles sont présentées ci-dessous :

(En euros)	2015		
	Logiciels et autres développements informatiques internes	Autres immobilisations incorporelles acquises à l'extérieur	Total
Valeur brute au 1er janvier	426.150	526.743	952.892
Amortissements cumulés au 1er janvier	-246.190	-398.993	-645.182
Pertes de valeur cumulées au 1er janvier			
Valeur nette comptable au 1er janvier	179.960	127.750	307.710
Acquisitions		68.058	68.058
Cessions		-85.464	-85.464
Actifs destinés à la vente		-8.117	-8.117
Amortissements nets	-85.230	-16.378	-101.608
Valeur nette comptable au 31 décembre	94.730	85.849	180.579
Valeur comptable brute au 31 décembre	426.150	501.220	927.369
Amortissements cumulés au 31 décembre	-331.420	-415.371	-746.790

(En euros)	2014		
	Logiciels et autres développements informatiques internes	Autres immobilisations incorporelles acquises à l'extérieur	Total
Valeur brute au 1er janvier	426.150	427.690	853.840
Amortissements cumulés au 1er janvier	-160.960	-255.887	-416.847
Valeur nette comptable au 1er janvier	265.190	171.803	436.993
Acquisitions		99.053	99.053
Amortissements nets	-85.230	-143.106	-228.336
Valeur nette comptable au 31 décembre	179.960	127.750	307.710

7. Immeubles de placement

En euros	2015	2014
	Immeubles de placement	Immeubles de placement
Valeur d'acquisition au 1er janvier	648.812.769	514.971.212
Acquisitions	102.604.366	134.883.447
Cessions et désaffectations	-868.841	-1.041.890
Autres mutations	-1.204.603	
Valeur d'acquisition au 31 décembre	749.343.691	648.812.769
Amortissements au 1er janvier	-117.971.060	-92.518.333
Actés cumulés sur acquisition	0	-1.678.252
Actés	-20.994.988	-23.748.183
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	1.676	-26.292
Amortissements au 31 décembre	-138.964.371	-117.971.060
Balance de clôture au 31 décembre	610.379.320	530.841.709

Pour rappel, les immeubles de placement ont été évalués par un expert externe indépendant afin de déterminer la valeur d'ouverture au 1er janvier 2011. Cette dernière devient, à partir de cette date, le coût présumé de ces actifs. Pour les acquisitions postérieures à la date du 1er janvier 2011, la valeur d'actif au bilan correspond à la valeur de marché de l'immeuble à la date d'acquisition de la société détenant l'immeuble.

Le poste des « acquisitions » reprend l'entrée dans le périmètre de consolidation des immeubles détenus par les sociétés acquises au cours de cet exercice. Des regroupements d'entreprises ont donc été comptabilisés conformément aux dispositions de la norme IFRS 3. Le Groupe comptabilise la juste valeur aux dates de prise de contrôle, les actifs acquis et les passifs assumés identifiables. Le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise et de tout autre coût directement attribuable à l'acquisition.

La valeur de marché des immeubles de placement au 31 décembre 2015 et 2014 s'élève respectivement à € 858,0 millions et € 750,0 millions. Cette valeur de marché a été déterminée sur la base de la technique de niveau 2 expliquée précédemment au point 5.5.

Les revenus locatifs générés par ces immeubles s'élèvent à € 39,0 millions.

Certains de ces immeubles ont fait l'objet d'un gage afin de garantir les dettes contractées pour l'achat de ceux-ci. Le montant global de ces garanties s'élève à € 473,7 millions au 31 décembre 2015 (€ 375,7 millions au 31 décembre 2014). Le solde des emprunts liés à ces garanties s'élève à € 55,2 millions au 31 décembre 2015 (€ 71,6 millions au 31 décembre 2014).

8. Placements financiers hors dérivés

8.1. Placements financiers par catégorie

La composition des actifs financiers du Groupe se présente comme suit :

En euros	2015		
	Coût amorti	Juste valeur	Valeur nette comptable
Obligations	51.370.232	50.626.215	51.370.232
Actifs financiers détenus jusqu'à leur terme	51.370.232	50.626.215	51.370.232
Actions		43.094.104	43.094.104
Fonds d'investissement		82.326.932	82.326.932
Obligations		1.702.964.041	1.702.964.041
Actifs financiers disponibles à la vente		1.828.385.077	1.828.385.077
Fonds d'investissement		10.785.821	10.785.821
Obligations		502.694.045	502.694.045
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats		513.479.866	513.479.866
Autres placements	60.254.091	71.197.635	60.254.091
Prêts, dépôts et autres placements financiers	60.254.091	71.197.635	60.254.091
Total	111.624.323	2.463.688.792	2.453.489.266
Dont :			
Actions		43.094.104	43.094.104
Fonds d'investissement		93.112.753	93.112.753
Obligations	51.370.232	2.256.284.300	2.307.654.533
Autres placements	60.254.091		60.254.091

Le montant de ces placements financiers dont l'échéance est à moins d'un an s'élève à € 154.323.306 (dont € 1.853.485 pour les obligations détenues jusqu'à leur terme, € 100.669.830 pour les obligations disponibles à la vente, € 45.400.654 pour les obligations classées à la juste valeur par le biais du compte de résultats et € 6.399.337 pour les autres placements).

2014

En euros	Coût amorti	Juste valeur	Valeur nette comptable
Obligations	62.021.960	66.562.687	62.021.960
Actifs financiers détenus jusqu'à leur terme	62.021.960	66.562.687	62.021.960
Actions		19.531.887	19.531.887
Fonds d'investissement		151.111.658	151.111.658
Obligations		1.589.718.483	1.589.718.483
Actifs financiers disponibles à la vente		1.760.362.028	1.760.362.028
Fonds d'investissement		15.754.314	15.754.314
Obligations		436.810.025	436.810.025
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats		452.564.339	452.564.339
Autres placements	34.245.490	39.641.702	34.245.490
Prêts, dépôts et autres placements financiers	34.245.490	39.641.702	34.245.490
Total	96.267.450	2.319.130.756	2.309.193.817
Dont :			
Actions		19.531.887	19.531.887
Fonds d'investissement		166.865.972	166.865.972
Obligations	62.021.960	2.093.091.195	2.088.550.468
Autres placements	34.245.490	39.641.702	34.245.490

8.2. Évolution des placements financiers hors dérivés

Les mouvements des actifs financiers au cours de l'année sont présentés ci-dessous :

En euros	2015				
	Actifs financiers détenus jusqu'à leur terme	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats	Prêts, dépôts et autres placements financiers	Total
Balance d'ouverture au 1er janvier 2015	62.021.960	1.760.362.028	452.564.339	34.245.490	2.309.193.817
Acquisitions	1.602.771	1.623.144.615	651.700.000	29.529.922	2.305.977.308
Ventes et remboursements	-10.142.487	-1.442.219.185	-561.108.557	-3.521.321	-2.016.991.551
Ajustements à la juste valeur		-8.393.266	-6.287.381	0	-14.680.647
Amortissements	-22.187				-22.187
Actifs destinés à la vente	-2.089.824	-104.509.115	-23.388.535		-129.987.474
Balance de clôture au 31 décembre 2015	51.370.232	1.828.385.077	513.479.866	60.254.091	2.453.489.266

Au 31 décembre 2015, à l'instar de l'exercice précédent, le test de dépréciation n'a pas conduit à l'enregistrement de dépréciations sur les placements financiers. Les acquisitions/cessions sur les actifs financiers détenus jusqu'à leur terme sont principalement expliquées par des titres à brèves échéances (1 ou 2 mois) acquis et remboursés au cours de cet exercice.

En euros	2014				
	Actifs financiers détenus jusqu'à leur terme	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats	Prêts, dépôts et autres placements financiers	Total
Balance d'ouverture au 1er janvier 2014	63.349.696	1.563.499.327	357.092.535	85.607.130	2.069.548.688
Acquisitions	125.452.885	980.121.482	583.106.338	6.100.350	1.694.781.056
Ventes et remboursements	-126.757.141	-958.165.963	-485.122.524	-57.461.990	-1.627.507.617
Ajustements à la juste valeur		174.907.181	-2.512.010	0	172.395.172
Amortissements	-23.481				-23.481
Balance de clôture au 31 décembre 2014	62.021.960	1.760.362.028	452.564.339	34.245.490	2.309.193.817

9. Instruments financiers dérivés

9.1. Echancier des notionnels

L'analyse détaillée des justes valeurs positives et justes valeurs négatives des instruments dérivés, et ce par tranche d'échéance, se présente comme suit :

En euros	2015						Notionnel total	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Juste valeur nette
	Echéancier des notionnels au 31 décembre 2015									
	< 1 an	< 2 ans	< 3 ans	< 4 ans	< 5 ans	> 5 ans				
Swaps de taux d'intérêts	5.725.000		6.000.000	1.500.000		1.500.000	14.725.000	-1.082.416	-1.082.416	
Equity swap						100.000.000	100.000.000	-2.894.000	-853.000	
Instruments dérivés sur taux d'intérêts	5.725.000		6.000.000	1.500.000		101.500.000	114.725.000	2.041.000	-3.976.416	
Swaps de change						15.000.000	15.000.000	3.346.726	3.346.726	
Instruments dérivés de change						15.000.000	15.000.000	3.346.726	3.346.726	
Autres	2.691.137	2.345.253	1.910.803	1.397.340	813.977	559.128	9.717.639	66.385	-574.287	
Autres instruments dérivés	2.691.137	2.345.253	1.910.803	1.397.340	813.977	559.128	9.717.639	66.385	-574.287	
Total	8.416.137	2.345.253	7.910.803	2.897.340	813.977	117.059.128	139.442.639	5.454.112	-4.550.703	

En euros	2014						Notionnel total	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Juste valeur nette
	Echéancier des notionnels au 31 décembre 2014									
	< 1 an	< 2 ans	< 3 ans	< 4 ans	< 5 ans	> 5 ans				
Swaps de taux d'intérêts		5.725.000		6.000.000	1.500.000	1.500.000	14.725.000		-1.378.091	-1.378.091
Equity swap						80.000.000	80.000.000	4.724.500	-1.675.000	3.049.500
Options	102.859.200						102.859.200	13.925	-3.835.710	-3.821.785
Instruments dérivés sur taux d'intérêts	102.859.200	5.725.000	-	6.000.000	1.500.000	81.500.000	197.584.200	4.738.425	-6.888.801	-2.150.376
Swaps de change						15.000.000	15.000.000		-52.908	-52.908
Instruments dérivés de change						15.000.000	15.000.000		-52.908	-52.908
Autres	2.912.315	2.691.137	2.345.253	1.910.803	1.397.340	1.373.105	12.629.954	101.599	-848.320	-746.721
Autres instruments dérivés	2.912.315	2.691.137	2.345.253	1.910.803	1.397.340	1.373.105	12.629.954	101.599	-848.320	-746.721
Total	105.771.515	8.416.137	2.345.253	7.910.803	2.897.340	97.873.105	225.214.154	4.840.024	-7.790.029	-2.950.005

9.2. Echancier des flux contractuels

Les flux contractuels des instruments dérivés, et ce par tranche d'échéance, se présente comme suit :

En euros	2015							Flux Total
	Echéancier des flux au 31 décembre 2015							
	< 1 an	< 2 ans	< 3 ans	< 4 ans	< 5 ans	> 5 ans		
Swaps de taux d'intérêts	-455.120	-310.050	-310.050	-93.450	-48.000	-48.000	-1.264.670	
Equity swap	2.261.250	2.261.250	2.261.250	2.261.250	2.261.250	8.255.750	19.562.000	
Instruments dérivés sur taux d'intérêts	1.806.130	1.951.200	1.951.200	2.167.800	2.213.250	8.207.750	18.297.330	
Swaps de change	-116.997	-116.997	-116.997	-116.997	-116.997	-584.984	-1.169.969	
Instruments dérivés de change	-116.997	-116.997	-116.997	-116.997	-116.997	-584.984	-1.169.969	
Autres	-357.068	-338.593	-283.394	-186.183	-119.642	-24.518	-1.309.397	
Autres instruments dérivés	-357.068	-338.593	-283.394	-186.183	-119.642	-24.518	-1.309.397	
Total	1.332.065	1.495.610	1.550.809	1.864.620	1.976.611	7.598.248	15.817.964	

En euros	2014							Flux Total
	Echéancier des flux au 31 décembre 2014							
	< 1 an	< 2 ans	< 3 ans	< 4 ans	< 5 ans	> 5 ans		
Swaps de taux d'intérêts	-421.372	-421.372	-289.710	-289.710	-86.670	-89.220	-1.598.053	
Equity swap	1.918.000	1.918.000	1.918.000	1.918.000	1.918.000	8.204.500	17.794.500	
Instruments dérivés sur taux d'intérêts	1.496.629	1.496.629	1.628.290	1.628.290	1.831.330	8.115.280	16.196.447	
Swaps de change	-116.997	-116.997	-116.997	-116.997	-116.997	-701.981	-1.286.966	
Instruments dérivés de change	-116.997	-116.997	-116.997	-116.997	-116.997	-701.981	-1.286.966	
Autres	-357.822	-369.025	-347.816	-289.473	-188.766	-144.178	-1.697.081	
Autres instruments dérivés	-357.822	-369.025	-347.816	-289.473	-188.766	-144.178	-1.697.081	
Total	1.021.810	1.010.606	1.163.477	1.221.820	1.525.567	7.269.121	13.212.401	

10. Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles

(En euros)	2015		
	Immobilier d'exploitation	Autres immobilisations corporelles	TOTAL
Valeur comptable brute au 1er janvier	5.016.055	4.116.753	9.132.807
Amortissements cumulés au 1er janvier	-1.339.393	-2.859.093	-4.198.486
Valeur comptable nette au 1er janvier	3.676.661	1.257.660	4.934.321
Nouvelles acquisitions (+)	7.368	759.146	766.514
Sorties d'immeubles et d'autres immobilisations corporelles (-)		-313.210	-313.210
Actifs détenus en vue de la vente (-)		-114.046	-114.046
Charge d'amortissement (-)	-175.098	-443.357	-618.454
Extourne d'amortissement à la suite de cessions et désaffectations (+)		292.066	292.066
Valeur comptable nette au 31 décembre	3.508.932	1.438.259	4.947.191
Valeur comptable brute au 31 décembre	5.023.423	4.448.642	9.472.065
Amortissements cumulés au 31 décembre	-1.514.491	-3.010.383	-4.524.874

(En d'euros)	2014		
	Immobilier d'exploitation	Autres immobilisations corporelles	TOTAL
Valeur comptable brute au 1er janvier	4.680.223	3.982.703	8.662.926
Amortissements cumulés au 1er janvier	-1.170.639	-2.752.339	-3.922.978
Valeur comptable nette au 1er janvier	3.509.584	1.230.364	4.739.948
Nouvelles acquisitions (+)	335.831	544.057	879.888
Sorties d'immeubles et d'autres immobilisations corporelles (-)		-410.007	-410.007
Charge d'amortissement (-)	-168.754	-382.967	-551.720
Extourne d'amortissement à la suite de cessions et désaffectations (+)		276.213	276.213
Valeur comptable nette au 31 décembre	3.676.661	1.257.660	4.934.321
Valeur comptable brute au 31 décembre	5.016.055	4.116.753	9.132.807
Amortissements cumulés au 31 décembre	-1.339.393	-2.859.093	-4.198.486

11. Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance et autres créances

11.1. Ventilation des créances par nature

(En euros)	2015			
	Valeur brute	Provisions pour dépréciation	Valeur au bilan	Juste valeur
Créances nées d'opérations d'assurance directe et de réassurance acceptées	18.584.942		18.584.942	18.584.942
Créances nées d'opérations de réassurance cédées	200.465		200.465	200.465
Sous-Total	18.785.407		18.785.407	18.785.407
Créances nées d'autres activités	5.483.636		5.483.636	5.483.636
Créances fiscales	2.695.104		2.695.104	2.695.104
Créances nées d'opérations de location-financement	65.446.805		65.446.805	65.446.805
Autres créances	3.431.499		3.431.499	3.431.499
Sous-Total	77.057.044		77.057.044	77.057.044
Total	95.842.451		95.842.451	95.842.451
Partie non courante	57.875.832		57.875.832	57.875.832
Partie courante	37.966.619		37.966.619	37.966.619

(En euros)	2014			
	Valeur brute	Provisions pour dépréciation	Valeur au bilan	Juste valeur
Créances nées d'opérations d'assurance directe et de réassurance acceptées	16.688.908		16.688.908	16.688.908
Créances nées d'opérations de réassurance cédées	534.000		534.000	534.000
Sous-Total	17.222.907		17.222.907	17.222.907
Créances nées d'autres activités	3.787.713		3.787.713	3.787.713
Créances fiscales	736.977		736.977	736.977
Créances nées d'opérations de location-financement	68.287.621		68.287.621	86.864.777
Autres créances	4.633.989		4.633.989	4.633.989
Sous-Total	77.446.300		77.446.300	96.023.456
Total	94.669.207		94.669.207	113.246.363
Partie non courante	61.138.120		61.138.120	73.135.394
Partie courante	33.531.087		33.531.087	40.110.969

11.2. Créances de location-financement

	Echéancier des flux			
	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
2015	7.570.972	25.501.688	32.374.145	65.446.806
2014	7.149.501	28.165.871	32.972.248	68.287.621

12. Autres actifs

(En euros)	2015	2014
Interets et loyers acquis non échus	39.021.326	39.369.819
Autres comptes de régularisation	1.467.089	624.088
Total	40.488.414	39.993.907

Les intérêts et loyers acquis non échus sont principalement composés des intérêts sur coupons relatifs à l'exercice clôturé mais qui seront perçus au cours de l'exercice suivant.

13. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(En euros)	2015	2014
Soldes bancaires et autres valeurs disponibles	218.193.269	263.045.834
Équivalents de trésorerie	24.045.081	100.929.403
Total trésorerie et des équivalents de trésorerie	242.238.350	363.975.237
Total trésorerie et des équivalents de trésorerie dans le tableau des flux de trésorerie	242.238.350	363.975.237

Le taux d'intérêt effectif sur les placements de trésorerie à court terme est de 0,29 % au cours de l'exercice 2015 (contre 0,37 % en 2014).

14. Capital social et primes d'émission

De par sa forme juridique, Integrale c.c.a. n'a pas de capital social.

15. Résultats reportés et autres réserves, résultat net de la période

Les réserves inscrites au bilan en date de clôture sont les suivantes :

	31/12/2015	31/12/2014
Réserve AFS	107.368.944	245.484.243
Réserves consolidées	53.968.647	64.074.120
Résultats reportés	93.176.163	33.635.276
Résultats reportés et autres réserves	254.513.754	343.193.638
Résultat de l'année	148.166.397	59.540.887
Total des résultats reportés et autres réserves	402.680.151	402.734.525

Le poste des réserves est principalement impacté par le résultat de la période et les ajustements à la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente.

Integrale c.c.a. dispose d'un fonds de réserve constitué afin de faire face à tout déficit. Lors de la transition aux normes IFRS, ce fonds a fait l'objet d'un reclassement du poste des provisions techniques vers la rubrique des fonds propres.

16. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement

16.1. Ventilation des passifs liés à des contrats d'assurance

Les passifs techniques relatifs aux contrats d'assurance, y compris ceux pour lesquels le risque financier est supporté par l'assuré, se décomposent comme suit :

(En euros)	Activités vie	
	2015	2014
Provisions mathématiques	2.529.910.414	2.445.856.523
Provisions pour sinistres	15.764.084	13.549.065
Passifs liés à des contrats d'assurance	2.545.674.499	2.459.405.588
Passifs liés à des contrats d'assurance en unité de compte	10.785.821	15.754.314
Passifs relatifs à la participation aux bénéfices	4.660.979	6.837.983
Passifs liés aux avantages au personnel	15.798.177	17.950.528
Total des passifs liés à des contrats d'assurance (bruts)	2.576.919.475	2.499.948.413
Total des passifs liés à des contrats d'assurance (net de la part des réassureurs)	2.576.919.475	2.499.948.413

La partie courante (court terme) de ces passifs liés à des contrats d'assurance est de € 165.214.988 au 31 décembre 2015 et € 208.488.896 au 31 décembre 2014.

Les réassureurs ne disposent pas de parts dans les provisions mathématiques du Groupe.

Vu le montant non significatif par rapport au total des réserves mathématiques, les contrats d'investissement avec participation discrétionnaire ont été classés en tant que contrats d'assurance.

16.2. Évolution des passifs relatifs aux contrats d'assurance

(En euros)	Activités vie	
	2015	2014
Passifs liés à des contrats d'assurance au 1er janvier	2.459.405.588	2.226.838.224
Primes	214.011.516	270.235.155
Prestations	-142.622.691	-124.526.521
Revalorisation des provisions	102.073.831	75.258.565
Transferts	59.585.877	10.694.903
Provisions pour sinistres	-3.897.582	905.262
Variation liée aux actifs destinés à la vente	-142.882.040	
Passifs liés à des contrats d'assurance au 31 décembre	2.545.674.499	2.459.405.588

Les charges de prestations des contrats d'assurance présentées au compte de résultats s'élèvent à € 297.593.496. Cette charge est composée des prestations en rentes et capitaux (voir rubrique « prestations » dans le tableau ci-dessus) et de la variation des passifs liés à des contrats d'assurance.

17. Dettes de financement

17.1. Ventilation par nature

(En euros)	2015	2014
Fonds de garantie	60.000.000	30.000.000
Emprunts obligataires subordonnés non convertibles	220.770.011	220.759.030
Dettes subordonnées	280.770.011	250.759.030
Dettes envers les établissements de crédit	88.578.179	109.383.751
Autres	3.611.405	3.625.982
Autres dettes de financement	92.189.584	113.009.733
Total des dettes de financement	372.959.595	363.768.764

La juste valeur des emprunts subordonnés au 31 décembre 2015 s'élève à € 271,4 millions (contre € 220,8 millions au 31 décembre 2014). En ce qui concerne les dettes envers les établissements de crédit, leur juste valeur au 31 décembre 2015 s'élève à € 96,4 millions (contre € 127,1 millions au 31 décembre 2014).

Les gages donnés par la maison mère sur les dettes envers les établissements de crédit s'élèvent à € 27,5 millions.

17.2. Ventilation par échéance

(En euros)	2015			Total de la valeur au bilan
	moins de 1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Fonds de garantie			60.000.000	60.000.000
Emprunts obligataires subordonnés non convertibles			220.770.011	220.770.011
Dettes subordonnées			280.770.011	280.770.011
Dettes envers les établissements de crédit	5.729.006	62.233.266	20.615.907	88.578.179
Autres	19.024	128.885	3.463.496	3.611.405
Autres dettes de financement	5.748.029	62.362.151	24.079.403	92.189.584
Total des dettes de financement	5.748.029	62.362.151	304.849.414	372.959.595

(En euros)	2014			Total de la valeur au bilan
	moins de 1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Fonds de garantie			30.000.000	30.000.000
Emprunts obligataires subordonnés non convertibles			220.759.030	220.759.030
Dettes envers les établissements de crédit	25.034.271	55.515.982	28.833.498	109.383.751
Autres	14.577	107.078	3.504.326	3.625.982
Total des dettes de financement	25.048.848	55.623.061	283.096.854	363.768.763

18. Autres dettes

Les autres dettes courantes (à l'exception des provisions, des dettes fiscales, des dettes financières et des dettes directement associées à des actifs non courants disponibles à la vente) peuvent être présentées comme suit :

(En euros)	2015	2014
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	2.201.387	1.840.376
Dettes nées d'opérations de réassurance cédée		61.572
Dettes liées aux activités opérationnelles	2.201.387	1.901.947
Impôts sur le résultat courant	555.061	734.011
Autres cotisations et taxes	1.983.470	3.693.321
Dettes d'impôt exigible	2.538.531	4.427.332
Dettes sociales	1.841.322	1.945.817
Dettes diverses	37.789.576	13.901.362
Compte de régularisation passifs	25.081.404	11.727.251
Autres dettes	64.712.301	27.574.430
Total des autres passifs	69.452.220	33.903.709

L'ensemble des autres passifs présentés ci-dessus sont exigibles à court terme. L'augmentation des dettes diverses est expliquée par les montants restants à libérer sur prêts.

19. Actifs et passifs d'impôts différés

Tel que mentionné préalablement, Integrale c.c.a. n'est pas soumise à l'impôt des sociétés. Les actifs et passifs d'impôts différés sont relatifs aux sociétés du Groupe soumises à cet impôt.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et que les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même juridiction fiscale.

19.1. Ventilation des actifs et passifs d'impôts différés

Les tableaux ci-dessous présentent les actifs et passifs d'impôts différés par nature avant compensation par entités légales, ceci explique la différence avec les postes d'impôts différés à l'actif et au passif du bilan. Le total des impôts différés nets correspondent au solde des actifs et passifs d'impôts différés repris au bilan.

(En euros)	2015			2014		
	Impôts différés actifs (IDA)	Impôts différés passifs (IDP)	Impôts différés nets	Impôts différés actifs (IDA)	Impôts différés passifs (IDP)	Impôts différés nets
Impôts différés sur les réserves liées à la réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		593.385	-593.385		6.096.353	-6.096.353
Impôts différés sur les réserves liées à d'autres sources		36.761.424	-36.761.424		31.177.643	-31.177.643
Impôts différés sur le résultat lié à d'autres sources		6.811.328	-6.811.328		31.260	-31.260
Impôts différés sur le résultat liés aux pertes fiscales activées	3.865.319		3.865.319	5.819.450		5.819.450
Total	3.865.319	44.166.137	-40.300.818	5.819.450	37.305.256	-31.485.806

(*) Différences liées aux immeubles (différence de valorisation à l'ouverture en IFRS)

19.2. Évolution des actifs et passifs d'impôts différés

En euros	2015			2014		
	Impôts différés actifs (IDA)	Impôts différés passifs (IDP)	Impôts différés nets	Impôts différés actifs (IDA)	Impôts différés passifs (IDP)	Impôts différés nets
Valeur nette comptable au 1er janvier	2.154.683	33.640.489	-31.485.806	1.621.731	24.871.782	-23.250.051
Variations par le compte de résultats	-72.404	5.236.662	-5.309.066	532.952	-1.692.447	2.225.400
Variation par les autres éléments du résultat global relatifs à des gains et pertes recyclable au compte de résultat		516.409	-516.409		4.748.021	-4.748.021
Variation par les autres éléments du résultat global - Autres	336.604	7.623.184	-7.286.580		6.542.277	-6.542.277
Actifs destinés à la vente		-4.297.043	4.297.043			
Valeur nette comptable au 31 décembre	2.418.883	42.719.700	-40.300.818	2.154.683	33.640.489	-31.485.806

19.3. Latences fiscales

(En euros)	2015	2014
Latences fiscales pour lesquelles un impôt différé actif a été reconnu :		
Utilisation prévue dans l'année	3.008.962	85.823
Utilisation prévue au-delà de l'année	8.362.968	17.035.242
Sous-total	11.371.930	17.121.065
Latences fiscales pour lesquelles un impôt différé actif n'a pas été reconnu :		
Recouvrement limité dans le temps		
Recouvrement illimité dans le temps	94.981.650	82.824.283
Sous-total	94.981.650	82.824.283
Total des latence fiscales	106.353.581	99.945.348

20. Avantages au personnel

Integrale c.c.a. offre à son personnel actif et retraité des avantages postérieurs à l'emploi, à long terme et des indemnités de fin de contrat. Ces avantages ont été valorisés conformément à la norme IAS 19. La dette correspondante IAS 19 reconnue au bilan peut être décomposée comme suit.

20.1. Détail par nature d'avantages au personnel

(En euros)	2015	2014
Engagements de retraites postérieurs à l'emploi	15.543.173	17.719.553
Autres avantages à long terme du personnel	255.004	230.975
Total	15.798.177	17.950.528
Partie courante	141.958	312.950
Partie non courante	15.656.219	17.637.578

20.2. Engagements de retraite postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme du personnel

La totalité des régimes octroyés au personnel des différentes filiales du Groupe sont assurés au sein même du Groupe à l'exception du régime sectoriel de la commission paritaire 306, qui est assurée auprès de l'OFPP OGEO 2 pension. Il s'agit d'un plan de retraite alimenté par une prime annuelle de € 175 pour un travailleur à temps plein. Le plan ayant démarré récemment, les engagements ne sont pas significatifs.

A côté de ce régime sectoriel, deux types de régimes distincts coexistent :

- i. Les régimes à prestations définies, selon lesquels un montant prédéfini sera versé à un employé à son départ en retraite, ou durant sa retraite. Ce montant dépend généralement des facteurs suivants : nombre d'années de service, salaires et plafond de pension légale. Ces régimes ont été fermés le 1er mars 2006 : tout nouvel engagé bénéficie d'un régime de retraite à cotisations définies.
- ii. Les régimes à cotisations définies qui sont des contrats de retraite par lesquels l'employeur s'engage à hauteur d'un financement. L'employeur limite son engagement au paiement des cotisations et non sur le niveau des prestations, contrairement aux régimes à prestations définies. Le montant de la retraite des salariés se calcule alors par rapport au cumul des cotisations versées et capitalisées. La loi belge sur les pensions complémentaires impose un rendement minimum garanti sur les cotisations patronales et personnelles. La prise en compte de cette loi conjuguée à la définition du plan amène à considérer les plans belges à cotisations définies comme des plans à prestations définies selon la norme IAS 19. L'employeur conserve donc une obligation après le paiement des cotisations. Pour ce faire, Integrale c.c.a. comptabilise tous les plans de pension comme s'ils étaient des plans à prestations définies. Les estimations de ces engagements ont été déterminées en utilisant la méthode « Projected Unit Credit », méthode reconnue pour la norme IAS 19 pour les plans de pensions à prestations définies.

Enfin, du fait que le Groupe assure lui-même les prestations futures des régimes de pensions octroyés à son personnel, les actifs de couverture des plans de pension ne correspondent pas à la définition d'actifs du régime au sens de l'IAS 19. La provision pour engagement de retraite est donc présentée brute à l'état de la situation financière sans déduction des actifs du plan. Les actifs du plan, dont la juste valeur s'élevait à € 12.823.967 au 31 décembre 2015 (2014 : € 12.020.386), sont comptabilisés parmi les actifs financiers (NB : la juste valeur qu'on renseigne ci-dessus comprend les deux plans cotisations et prestations définies).

Le Groupe assure également lui-même un régime de primes d'ancienneté (Jubilee) qui sont versées à l'occasion des 25 ans de service, des 30 ans de service, des 35 ans et des 45 ans de service. Le montant de l'avantage est égal respectivement à 1/4, 1/2, 3/4 et 1 mois de salaire. Si la carrière prestée au sein du Groupe n'est pas supérieure ou égale à 75 % de la carrière totale, un prorata est appliqué.

A. Évolution de la valeur actuelle des régimes de retraite et des autres avantages

(En euros)	2015			2014		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages à long terme du personnel	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages à long terme du personnel	Total
Valeur actuelle de l'obligation au 1er janvier	17.719.553	230.975	17.950.528	14.365.252	163.452	14.528.704
Coût des services rendus	1.286.297	21.488	1.307.785	1.015.808	13.316	1.029.124
Coût financier	228.993	3.200	232.193	412.955	5.040	417.995
Contributions versées par les participants	120.736	-	120.736	113.254	-	113.254
Écarts actuariels	-3.727.359	27.679	-3.699.680	1.996.691	74.496	2.071.187
Prestations de services	-16.220	-28.337	-44.557	-85.876	-25.328	-111.204
Transferts d'obligations pour les sortis au 1er janvier	-68.827	-	-68.827	-98.530	-	-98.530
Valeur actuelle de l'obligation au 31 décembre	15.543.173	255.004	15.798.177	17.719.553	230.975	17.950.528

(En euros)	2015			2014		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages à long terme du personnel	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages à long terme du personnel	Total
Écarts actuariels	-3.727.359	27.679	-3.699.680	1.996.691	74.496	2.071.187
- dus aux changements d'hypothèses financières	-2.550.973	41.872	-2.509.101	1.989.323	19.648	2.008.971
- dus aux changements d'hypothèses démographiques	979.556	-73.496	906.060	916.013	-	916.013
- autres	-2.155.942	59.302	-2.096.640	-908.645	54.848	-853.798

B. Hypothèses actuarielles

Le calcul de la dette est basé sur des hypothèses actuarielles qui ont été déterminées à chaque date de clôture. Elles sont non seulement basées sur des facteurs macroéconomiques pertinents pour les dates en question mais aussi sur les différentes caractéristiques des plans valorisés. Elles représentent la meilleure estimation d'Intégrale c.c.a. pour le futur. Elles sont revues périodiquement en fonction des évolutions des marchés et des statistiques disponibles.

	2015	2014
Taux d'actualisation appliqué	1,60%	1,20%
Taux attendu d'augmentation des salaires	2,73%	3,80%
Augmentations futures des prestations définies	1,50%	1,80%
Taux de rendement attendu des droits au remboursement comptabilisés en tant qu'actifs	S.O.	S.O.
Taux d'évolution des coûts médicaux (sur base du taux d'inflation)	S.O.	S.O.

Le taux d'actualisation a été fixé en prenant comme référence le taux de marché à la fin de la période de reporting fondé sur les obligations d'entités de première catégorie (généralement cotées AA).

Analyse de sensibilité

La valeur actuelle des obligations des régimes de retraite a été déterminée en faisant varier certains paramètres de +10 % ou de -10 %.

(En euros)	2015	2014
Taux d'actualisation appliqué augmenté de 10% (1,760%)	15.242.877	17.520.966
Taux d'actualisation appliqué diminué de 10% (1,440%)	15.852.250	17.922.363
Taux attendu d'augmentation des salaires augmenté de 10% (3,003%)	15.982.276	18.573.469
Taux attendu d'augmentation des salaires diminué de 10% (2,457%)	15.144.273	16.925.822
Taux d'indexation et d'augmentation des prestations sociales augmenté de 10% (1,650%)	15.439.953	17.526.581
Taux d'indexation et d'augmentation des prestations sociales diminué de 10% (1,350%)	15.655.324	17.908.916
Rajeunissement de 3 ans des tables de mortalité	15.527.619	17.690.840

La valeur actuelle des obligations des autres prestations (prime ancienneté) a été déterminée en faisant varier certains paramètres de +10 % ou de -10 %.

(En euros)	2015	2014
Taux d'actualisation appliqué augmenté de 10% (1,760%)	250.989	228.254
Taux d'actualisation appliqué diminué de 10% (1,440%)	259.132	233.752
Taux attendu d'augmentation des salaires augmenté de 10% (3,003%)	262.020	238.830
Taux attendu d'augmentation des salaires diminué de 10% (2,457%)	248.275	223.536
Taux d'indexation et d'augmentation des prestations sociales augmenté de 10% (1,650%)	255.004	230.975
Taux d'indexation et d'augmentation des prestations sociales diminué de 10% (1,350%)	255.004	230.975
Rajeunissement de 3 ans des tables de mortalité	256.701	231.857

C. Coûts à charge du compte de résultats

(En euros)	2015			2014		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages à long terme du personnel	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages à long terme du personnel	Total
Coût des services rendus	1.286.297	21.488	1.307.785	1.015.808	13.316	1.029.124
Coût financier	228.993	3.200	232.193	412.955	5.040	417.995
Contributions versées par les participants	120.736	-	120.736	113.254	-	113.254
Prestations de services	-85.047	-28.337	-113.384	-184.407	-25.328	-209.735

D. Coûts portés dans les fonds propres (Other Comprehensive Income)

(En euros)	2015			2014		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages à long terme du personnel	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages à long terme du personnel	Total
Ecarts actuariels	-3.727.359	27.679	-3.699.680	1.996.691	74.496	2.071.187

E. Informations complémentaires relative à la norme IAS 19

La durée des engagements de retraite et celle des autres avantages à long terme passent d'environ 9 ans à 11 années, modification causée par la prise en compte de deux années supplémentaires pour les travailleurs bénéficiant du régime à Prestations Définies.

(En années)	2015	2014
Duration - RETRAITE	11,38	9,33
Duration - AUTRES PRESTATIONS POSTERIEURES A L'EMPLOI	9,98	9,80
Duration - TOTALE	11,36	9,33

Les allocations et taxes à charge du Groupe pour l'exercice 2015 sont estimées à € 976.156,57 contre € 120.735,77 pour les contributions versées par les participants.

Les prestations attendues au cours des prochains exercices sont données dans le tableau ci-après.

(En euros)	Prestations attendues			Prestations attendues		
	2015			2014		
	Régimes de retraite	Autres prestations	Total	Régimes de retraite	Autres prestations	Total
< 1 an	0	22.338	22.338	214.842	28.114	242.956
1 à 2 ans	0	24.191	24.191	0	23.035	23.035
2 à 3 ans	1.249.081	13.060	1.262.141	0	24.418	24.418
3 à 4 ans	0	7.564	7.564	1.540.012	13.743	1.553.755
4 à 5 ans	1.300.876	15.235	1.316.111	0	7.762	7.762
5 à 6 ans	974.262	11.721	985.982	0	16.247	16.247
6 à 11 ans	6.058.642	138.151	6.196.793	0	83.899	83.899

21. Provisions pour risques et charges

En euros	2015			2014		
	Provisions pour litiges	Provisions pour autres risques et charges	Total	Provisions pour litiges	Provisions pour autres risques et charges	Total
Provisions au 1er janvier	225.540	18.749	244.289	182.619	15.001	197.620
Dotations (+)	28.810		28.810	42.921	3.748	46.669
Utilisations (-)		-18.478	-18.478			
Reprises (-)	-2.833		-2.833			
Autres variations	-71.381		-71.381			
Provisions au 31 décembre	180.136	271	180.407	225.540	18.749	244.289

Les provisions concernent principalement des litiges immobiliers.

22. Résultat des activités d'assurance

22.1. Chiffre d'affaires des activités d'assurance

(En euros)	2015			2014		
	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec PBD	Total	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec PBD	Total
Primes émises brutes	214.011.516		214.011.516	270.235.155		270.235.155
Primes acquises cédées aux réassureurs	-1.932.114		-1.932.114	-1.829.098		-1.829.098
Primes acquises	212.079.403		212.079.403	268.406.056		268.406.056
Autres produits des activités d'assurance	7.287.419		7.287.419	4.977.906		4.977.906
Chiffre d'affaires des activités d'assurance (net de réassurance)	219.366.822		219.366.822	273.383.963		273.383.963

Le chiffre d'affaires du Groupe est principalement expliqué par l'encaissement d'Integrale c.c.a. Il se répartit en primes récurrentes (€ 87,1 millions en 2015) et en primes uniques (€ 115,7 millions en 2015). Le solde étant expliqué par l'encaissement d'Integrale Luxembourg s.a. Les primes encaissées se répartissent entre les produits d'assurance de groupe (60 %) et l'assurance vie individuelle (40 %).

En 2014, le chiffre d'affaires d'Integrale c.c.a se répartit en primes récurrentes (€ 85,2 millions) et en primes uniques (€ 173,7 millions). Les primes encaissées se répartissent entre les produits d'assurance de groupe (48 %) et l'assurance vie individuelle (52 %).

22.2. Charges techniques des activités d'assurance

(En euros)	2015			2014		
	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec PBD	Total	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec PBD	Total
Charges des prestations d'assurance	-297.593.496		-297.593.496	-350.808.039		-350.808.039
Charges ou produits nets des cessions aux réassureurs	131.060		131.060	1.872.864		1.872.864
Charges de gestion	-13.295.562		-13.295.562	-8.173.409		-8.173.409
Charges techniques des activités d'assurance	-310.757.998		-310.757.998	-357.108.584		-357.108.584

22.3. Résultat net des cessions en réassurance

(En euros)	2015	2014
Primes acquises cédées aux réassureurs	-1.932.114	-1.829.098
Charges ou produits nets des cessions aux réassureurs	131.060	1.872.864
Résultat net des cessions en réassurance	-1.801.053	43.766

23. Résultat financier net

(En euros)	2015						Total
	Produits nets des placements	Plus ou moins-values nettes réalisées sur placements	Variation de la juste valeur des placements comptabilisée par le résultat	Variation des dépréciations et amortissements sur placements	Charges de gestion des placements	Charges liées aux dettes de financement	
Immeubles de placement	5.892.625			-21.331.914	-11.603.123	-20.371.305	-27.042.413
Actions et fonds disponibles à la vente	1.024.003	83.713.738		543.046			85.280.787
Actions et fonds comptabilisés à la juste valeur par résultat			978.576				978.576
Actions et fonds d'investissement	1.024.003	83.713.738	978.576	543.046			86.259.363
Obligations disponibles à la vente	61.055.635	70.807.662					131.863.297
Obligations comptabilisées à la juste valeur par le résultat	24.841.461	7.862.593	-3.816.451				28.887.602
Obligations détenues jusqu'à leur échéance	2.858.863	-15.109					2.843.754
Obligations	88.755.958	78.655.146	-3.816.451				163.594.653
Prêts, dépôts et autres placements financiers	5.166.249	42.069					5.208.318
Instruments financiers dérivés	6.803.473		5.573.914		-9.005.492		3.371.895
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1.325.901	19		-100.000	-222.377		1.003.543
PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES	108.968.209	162.410.972	2.736.038	-20.888.868	-20.830.993	-20.371.305	232.395.359

2014

(En euros)	Produits nets des placements	Plus ou moins- values nettes réalisées sur placements	Variation de la juste valeur des placements comptabilisée par le résultat	Variation des dépréciations et amortissements sur placements	Charges de gestion des placements	Charges liées aux dettes de financement	Total
Immeubles de placement	4.654.630			-26.433.486	-10.145.481	-13.483.666	-45.408.003
Actions et fonds disponibles à la vente	2.765.295	-799.775		136.776	29.241		2.131.537
Actions et fonds comptabilisés à la juste valeur par résultat	5.819		1.131.530				1.137.349
Actions et fonds d'investissement	2.771.113	-799.775	1.131.530	136.776	29.241		3.268.885
Obligations disponibles à la vente	61.287.631	66.253.003	19.287				127.559.921
Obligations comptabilisées à la juste valeur par le résultat	23.905.784	-3.401.625	-1.522.025				18.982.134
Obligations détenues jusqu'à leur échéance	2.533.651	66.850					2.600.501
Obligations	87.727.065	62.918.228	-1.502.738				149.142.555
Prêts, dépôts et autres placements financiers	5.000.698	-52.267					4.948.432
Instruments financiers dérivés	3.327.753		-891.022		-3.757.055		-1.320.323
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1.072.274			-200.000			872.274
PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES	104.553.534	62.066.186	-1.262.230	-26.496.710	-13.873.295	-13.483.666	111.503.819

24. Dépenses par nature

(En euros)	2015	2014
Frais de personnel (voir détail note 25)	10.584.546	9.786.421
Biens et services divers	6.446.643	4.744.705
Charges locatives (précompte immobilier)	4.550.259	4.225.666
Charges liées aux immeubles d'exploitation	3.319.470	4.342.877
Dotations et amortissements	594.883	571.936
Frais généraux récupérés (-)	-6.119.914	-5.135.003
Total des frais généraux par nature	19.375.886	18.536.602

25. Charges de personnel

(En euros)	2015	2014
Salaires	7.128.534	6.545.529
Charges de sécurité sociale	1.672.510	1.654.268
Avantages au personnel	1.547.329	1.350.638
Autres avantages	236.173	235.986
Total des frais de personnel	10.584.546	9.786.421

26. Impôts sur le résultat

Détail de la charge d'impôts

(En euros)	2015	2014
Impôt exigible	2.674.308	898.571
Impôt différé	5.825.475	-2.225.400
Impôt sur le bénéfice des activités courantes	8.499.782	-1.326.829

(En euros)	2015	2014
Bénéfice avant impôts	151.877.745	53.198.785
Taux imposition théorique	33,99%	33,99%
Charge/Produit d'impôt théorique	-51.623.246	-18.082.267
Incidence du résultat non soumis à l'impôt des sociétés	49.320.598	23.706.654
Incidence des différences temporaires et latences fiscales	-6.197.135	-4.297.558
Charge/produit d'impôt réel	-8.499.782	1.326.829

Le résultat consolidé IFRS de l'exercice avant impôt s'élève à 151,9 millions EUR. La charge d'impôt exigible ne correspond toutefois pas à ce résultat multiplié par le taux d'imposition. En effet, rappelons qu'Intégrale c.c.a., principale contributrice au résultat du Groupe, n'est pas soumise à l'impôt des sociétés.

27. Engagements

Autres droits et engagements qui ne sont pas reflétés dans le bilan

Les sûretés réelles données par des tierces parties en tant que sécurité pour des dettes ou des engagements s'élèvent à € 6 millions (montant identique en 2014).

Les garanties réelles sur actifs propres comprises dans la consolidation et accordées en tant que sécurité pour des dettes ou engagements s'élèvent à € 473,7 millions (€ 375,7 millions en 2014).

Signalons également qu'Integrale détient des garanties promises par des tiers pour son compte par l'intermédiaire des prêts hypothécaires (€ 13,8 millions) et des prêts garantis (€ 31,7 millions) octroyés.

28. Transactions avec les parties liées

Rémunération des principaux dirigeants

(En euros)	2015	2014
Rémunérations aux principaux dirigeants		
Avantages à court terme	1.379.893	1.262.869
Avantages postérieurs à l'emploi	334.519	381.769

29. Actifs et passifs détenus en vue de la vente

En fin d'exercice 2015, le Conseil d'administration d'Integrale c.c.a. a pris la décision de mettre en vente la participation majoritaire dans Integrale Luxembourg s.a. et a chargé la Direction effective d'entamer des négociations avec des acquéreurs potentiels de la filiale.

(En euros)	31 décembre 2015
Immobilisations incorporelles	4.865
Actifs financiers détenus jusqu'à leur terme	2.697.270
Actifs financiers disponibles à la vente	145.441.285
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats	18.955.403
Prêts, dépôts et autres placements financiers	0
Instruments financiers dérivés	281.500
Placements financiers	167.375.458
Autres créances	5.737.558
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.472.227
Actifs destinés à la vente et abandons d'activités	0
TOTAL Actifs destinés à la vente	178.590.108
Passifs liés à des contrats d'assurance	-133.051.742
Passifs relatifs aux contrats en unités de compte	-5.061.990
Passifs relatifs à la participation aux bénéficiaires	-4.768.308
Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	-142.882.040
Provisions pour risques et charges	-1.668.011
Passifs d'impôts différés	-4.297.043
Dettes d'impôt exigible	-154.912
Dettes nées d'opérations d'assurance directe et de réassurance	-341.611
Autres dettes	-768.475
Autres passifs	-5.562.041
TOTAL Dettes liées aux actifs destinés à la vente	-150.112.091

30. Événements postérieurs à la clôture

Nous n'avons pas connaissance d'éléments postérieurs à la clôture qui pourraient avoir un impact significatif sur les états financiers au 31 décembre 2015.

31. Liste des sociétés consolidées

31.1. Liste des filiales

Integrale c.c.a. possède les filiales suivantes :

Situation au 31 décembre	2015			2014
	Pays	Devise	Secteur d'activité	Fraction du capital détenue (en %)
Maison mère :				
Integrale Caisse Commune d'Assurance	BE	EUR	Assurance	
Sociétés consolidées par intégration globale :				
Integrale Luxembourg SA	LU	EUR	Assurance	100,00%
Integrale Immo Management SA	BE	EUR	Immobilier	100,00%
Ariane Building SA	BE	EUR	Immobilier	75,00%
Integrale Insurance Services SA	BE	EUR	Service	63,64%
Vital Building SA	BE	EUR	Immobilier	50,00%
Regent Building SA	BE	EUR	Immobilier	55,00%
Nivelles Property SA	BE	EUR	Immobilier	55,00%
Integrale Zaventem Building SA	BE	EUR	Immobilier	55,00%
South City Office Fonsny SA	BE	EUR	Immobilier	55,00%
Arsenal Building SA	BE	EUR	Immobilier	55,00%
Copernicus Site SA	BE	EUR	Immobilier	60,00%
Immo Fractal SA	BE	EUR	Immobilier	100,00%
Draper Estate SA	BE	EUR	Immobilier	60,00%
Drapfin SA	BE	EUR	Immobilier	60,00%
Lozana Invest SA	BE	EUR	Immobilier	100,00%
Waterside SA	BE	EUR	Immobilier	60,00%
Gutenberg SA	BE	EUR	Immobilier	92,15%
New Mecco Warehouse SA	BE	EUR	Immobilier	100,00%
FM-A Invest SA	BE	EUR	Immobilier	100,00%
Integrale Immo Lux SARL	LU	EUR	Immobilier	100,00%
Immo Haecht 1442 SA	BE	EUR	Immobilier	85,00%
Cerep Loi 1 SA	BE	EUR	Immobilier	51,00%
Cerep Loi 2 SA	BE	EUR	Immobilier	100,00%
Ginkgo Park SA	BE	EUR	Immobilier	100,00%
Office Park Allieur SA	BE	EUR	Immobilier	100,00%
La foncière liégeoise SA	BE	EUR	Immobilier	100,00%
SPV JVC GEMEENTEPARK BRASSCHAAT SA	BE	EUR	Immobilier	99,00%
Building Green One SA	BE	EUR	Immobilier	100,00%
Luso Invest SA	BE	EUR	Immobilier	100,00%
Tetris Offices. The Loop Building One S.A.	BE	EUR	Immobilier	100,00%
Intorp S.A.	BE	EUR	Immobilier	70,00%
Vordenstein Vastgoed S.A.	BE	EUR	Immobilier	100,00%
Manujacq S.C.I	MC	EUR	Immobilier	100,00%
Immo PA33 2 S.A.	BE	EUR	Immobilier	100,00%

31.2. Filiales non consolidées

Situation au 31 décembre	2015				2014
	Pays	Devise	Motif de l'exclusion	Fraction du capital détenue (en %)	Fraction du capital détenue (en %)
Integrale Green Energy S.A.	BE	EUR	Non significatif	45,00%	45,00%
Europamut - Mediação de Seguros S.A.	POR	EUR	Non significatif	33,33%	33,33%
Grijze Poort B.V.	NL	EUR	Non significatif	100,00%	100,00%
C.V. Benine	NL	EUR	Non significatif	23,00%	23,00%
Anatis S.A.	BE	EUR	Non significatif	20,20%	
Inclusio S.C.A.	BE	EUR	Non significatif	15,15%	
Novadip Biosciences S.A.	BE	EUR	Non significatif	10,84%	
Epimede S.A.	BE	EUR	Non significatif	25,49%	

Ces filiales sont comptabilisées au coût d'acquisition.

32. Honoraires des auditeurs

Le détail des honoraires des auditeurs (HTVA) se présente comme suit au 31 décembre 2015 :

(en euros)	2015
Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête	182.000
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de la société concernée et de ses filiales par le(s) commissaire(s)	348.235
Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête	30.000
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de la société concernée et de ses filiales par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)	43.900

Rapport de gestion

Contexte financier

L'année 2015 a été rythmée par la politique des banques centrales. A l'image de ces derniers mois, c'est principalement le regain de volatilité qui a agité les marchés. Les causes sont le resserrement de la politique monétaire américaine, l'écart croissant avec l'Europe où les taux sont parfois négatifs, le marché chinois qui a connu un ralentissement ainsi que la chute du cours du pétrole et des matières premières en général. Tous ces facteurs ont eu un impact sur la croissance mondiale qui devrait néanmoins atteindre 3,10 %.

Les marchés d'actions ont présenté un comportement en dents de scie, avec un début d'année euphorique, un premier trimestre record et un point haut de + 22 % au mois d'avril 2015. Ils ont connu ensuite un revers significatif au cours de la deuxième partie de l'été et des deux derniers trimestres pour terminer l'année avec une performance de + 4 %.

Les marchés n'ont cessé d'être partagés entre d'une part, le scénario de baisse des taux d'intérêt et d'une politique monétaire accommodante, et d'autre part, le scénario d'une croissance économique au ralenti.

Il semble que les taux d'intérêt réels resteront durablement à des niveaux bas. La hausse à venir des taux directeurs de la Federal Reserve (Banque Centrale Américaine) devrait être à la fois faible et très graduelle. Quant à la Banque Centrale Européenne, elle pourrait maintenir voire intensifier sa politique accommodante dans les prochains mois.

Le taux étatique belge à 10 ans a également connu une année très volatile passant de 0,76 % à 0,34 % en avril 2015 pour finalement connaître un pic durant l'été à 1,33 % et finir l'année à 0,97 %.

Pour l'exercice 2016, il est fort probable que les marchés continueront à osciller d'un scénario à l'autre (croissance, récession, inflation, déflation,...), ce qui continuera à engendrer de la volatilité.

Evénements majeurs en 2015

Préparation à Solvabilité II...

L'année 2015 était la dernière avant l'entrée en vigueur de la nouvelle législation Solvabilité II bien plus exigeante pour les compagnies d'assurance en matière de fonds propres, de gouvernance et de reporting. La Banque Nationale de Belgique (BNB) a veillé à ce que toutes les compagnies d'assurance belges soient prêtes. De son côté, Integrale c.c.a. s'y prépare depuis de nombreuses années.

En 2015, Integrale c.c.a. a pris des mesures lui permettant de renforcer ses fonds propres :

- vente du portefeuille d'actions pour un montant total de € 150 millions ;
- augmentation du Fonds de Garantie pour le porter à € 60 millions ;
- diminution du taux garanti pour les produits CertiFlex (de 1,75 % à 1,25 %) et pour les nouveaux contrats (de 2,25 % à 1,60 %).

Grâce à ces mesures et selon nos estimations, au 31 décembre 2015, le ratio de solvabilité SCR (Solvency Capital Requirement – du nouveau référentiel Solvabilité II) devrait atteindre le seuil réglementaire. Ce ratio est calculé en tenant compte des remarques faites par le commissaire réviseur, la fonction actuarielle ainsi que la Banque Nationale et sans application de la mesure transitoire favorable prévue dans la directive européenne (amortissement sur 16 ans de l'application du nouveau régime pour les provisions techniques).

... au cours de laquelle un programme de rétablissement financier a été demandé...

A la suite d'inspections, la Banque Nationale de Belgique a convoqué le Conseil d'administration d'Integrale c.c.a. en septembre 2015 et lui a demandé d'établir un plan de rétablissement financier en vue :

1. de renforcer davantage ses fonds propres ;
2. d'assurer la pérennité de ce renforcement sur le long terme en tenant compte du caractère temporaire des emprunts subordonnés précédemment émis.

Dans cette optique, le Conseil d'administration a intensifié les réflexions stratégiques au cours du dernier trimestre de 2015.

...et la transformation de la caisse commune en société anonyme.

Après des analyses détaillées de plusieurs solutions possibles, le Conseil d'administration a conclu qu'une transformation de la caisse commune en société anonyme était la solution la plus pertinente et la plus pérenne.

Integrale c.c.a. a entrepris cette opération en collaboration avec ses partenaires financiers historiques. Dans un premier temps, le groupe Nethys et Ogeo Fund OFP ont accepté, moyennant la levée de plusieurs conditions suspensives, de participer à une augmentation de capital d'Integrale c.c.a. par conversion de leur part dans les emprunts subordonnés ainsi que par des apports nouveaux.

Dans un second temps, d'autres investisseurs, notamment certains souscripteurs des emprunts, ont également été approchés début 2016 pour participer à l'augmentation de capital.

Les différentes étapes relatives à cette transformation seront réalisées au cours de l'année 2016, pour une mise en œuvre effective prévue en septembre 2016, pour autant que l'opération soit approuvée par l'Assemblée générale d'Integrale c.c.a. et que certaines conditions soient préalablement remplies, dont notamment l'accord de la Banque Nationale de Belgique.

Au cours du premier trimestre 2016, les taux d'intérêt à long terme ont encore régressé ; de sorte que le ratio de couverture du « SCR » Integrale c.c.a. (solo) s'est dégradé. Les mesures que nous avons décidées de mettre en œuvre en vue de réduire notre profil de risque et de renforcer nos fonds propres sont d'autant plus d'actualité, qu'aujourd'hui, le ratio de couverture du SCR est inférieur au seuil réglementaire. Il est dès lors indispensable que tant le programme de rétablissement financier que le plan de transformation de la caisse commune d'assurance en société anonyme récemment initiés se concrétisent comme prévu.

Integrale c.c.a. restera gérée dans le même esprit qui prévaut depuis sa création en 1925, avec un centre de décision maintenu en Belgique et un niveau d'emploi renforcé. Integrale c.c.a. conservera, au terme de ce processus, ses valeurs fondamentales que sont la transparence, la participation des entreprises membres et des affiliés à la gestion et la qualité de ses services tout en assurant des frais de gestion maîtrisés et un rendement concurrentiel.

Chiffres clés de l'exercice

Chiffre d'affaires et provisions techniques

Le chiffre d'affaires des activités d'assurance, pour l'année 2015, s'élève à € 219,4 millions.

Les provisions relatives aux contrats d'assurance et d'investissement atteignent un montant de € 2.576,9 millions, soit une croissance de 3 %.

Fonds propres

Au 31 décembre 2015, la part du Groupe dans les capitaux propres consolidés s'élève à € 402,7 millions contre € 402,7 millions en 2014. La faible variation de ceux-ci est principalement liée au résultat de l'exercice compensé par la diminution de la réserve des titres classés en « disponible à la vente » expliquée par les ventes du portefeuille actions.

Marge de solvabilité ajustée

Nous renvoyons le lecteur au chapitre 4 du présent document pour de plus amples informations concernant la gestion du capital et la marge de solvabilité.

Résultats financiers

Les produits financiers nets ont progressé et atteignent un montant de € 274,1 millions contre € 165,4 millions en 2014.

L'application des règles d'évaluation n'a pas amené à comptabiliser en 2015 des corrections de valeur.

Le total du bilan s'élève à € 3.630 millions au 31 décembre 2015, contre un montant de € 3.351 millions à la clôture de l'exercice précédent.

Personnel

Les effectifs d'Integrale c.c.a. évoluent conformément au plan prévisionnel d'engagements qui doit répondre à plusieurs objectifs : faire face à une charge de travail en constante augmentation, poursuivre la mise en œuvre de la démarche Solvabilité II/ORSA et garantir la continuité de l'entreprise en tenant compte de la pyramide des âges, tout en maintenant un service de qualité et une bonne maîtrise des frais généraux.

Au cours de l'exercice 2015, Integrale c.c.a. a compté un nombre moyen de 90,7 collaborateurs en « équivalents temps plein ».

Filiales et participations

Integrale Luxembourg s.a.

L'encaissement d'Integrale Luxembourg s.a., constitué de primes et de transferts, est de € 46,98 millions par rapport à € 12,14 millions lors de l'exercice précédent, soit une augmentation de 287 %.

Le Conseil met en évidence le rôle que joue cette filiale luxembourgeoise dans l'accompagnement de nos membres au Grand-Duché, ainsi que dans plusieurs autres pays de l'Union Européenne, dont les Pays-Bas. Integrale Luxembourg s.a. ne se démarque donc pas uniquement pour ses produits dédiés aux expatriés, mais se présente aussi comme une porte ouverte sur l'Europe.

Les fonds propres actuels d'Integrale Luxembourg s.a. ne permettent pas de saisir des opportunités de développement sur le marché hollandais. Le Conseil d'administration d'Integrale c.c.a. a pris la décision de céder la majorité du capital d'Integrale Luxembourg s.a. à un ou des investisseurs qui partagent la même philosophie de développement et qui disposent des ressources financières nécessaires. L'objectif est qu'Integrale c.c.a. reste néanmoins actionnaire minoritaire afin de veiller à la poursuite des activités d'Integrale Luxembourg s.a. qui sont le prolongement du portefeuille belge.

Integrale Insurance Services (IIServices) s.a.

Constituée en mars 2008, en partenariat avec Ogeo Fund, IIServices propose à des entreprises d'assurance belges et étrangères, ainsi qu'aux organismes de financement de pension, tant du secteur public que du secteur privé, une palette de services tels que des prestations d'audit interne, des services actuariels et d'études ALM, d'actuaire désigné, de comptabilité et de reporting financiers ou encore de compliance. En 2015, une augmentation de capital a été effectuée par la MGEN pour un montant de € 1.000.000,00.

Rappelons que cette filiale a obtenu la certification ISAE 3402 de type 2, attestant de la maîtrise et de la qualité des services offerts.

La complexité grandissante de la gestion des organismes de pension, liée aux nouvelles exigences légales et réglementaires, a donné de nombreuses occasions à IIServices de valoriser son savoir-faire dans la gestion d'engagements de pension.

Le chiffre d'affaires pour l'année 2015 est de € 1.439.390 contre € 1.202.269 en 2014.

Dans le chiffre d'affaires, nous remarquons une demande de plus en plus importante en matière de services d'audit interne et de calculs IAS-19. Ces deux services devraient continuer à se développer dans le futur.

Le total du bilan statutaire est de € 11.470.129 au 31 décembre 2015 contre € 10.829.150 en 2014.

La perte de l'exercice statutaire 2015 s'établit à € 325.875 (avant impôts) à la suite de l'enregistrement de réductions de valeur sur titre.

Integrale Immo Management s.a.

Integrale Immo Management s.a. a pour objet social la gestion du portefeuille immobilier du Groupe et l'acquisition de biens immobiliers en vue de la location et d'opérations de leasing immobilier.

L'exercice statutaire 2015 de cette société s'est clôturé par une perte de € 179.942, contre un bénéfice de € 71.363 pour l'exercice 2014.

Ariane Building s.a.

Fin 2015, le taux d'occupation de l'immeuble détenu dans cette société est de 57,33 %.

Le chiffre d'affaires, pour l'année 2015, s'élève à € 1,38 millions contre € 1,61 millions en 2014 et € 2,1 millions pour l'exercice 2013.

Cette filiale enregistre en 2015 une perte de € 2.618.124 contre € 7.894.022 en 2014.

Son pied de bilan au 31 décembre 2015 est de € 24,8 millions contre € 25,0 millions en 2014.

A l'instar des années précédentes, le Conseil d'administration de la filiale a procédé à l'évaluation de la société en appliquant la méthode du « Discounted cash-flow ».

Les paramètres suivants ont été pris en considération pour déterminer les cash-flows disponibles :

- Déroulement des loyers jusqu'à la prochaine échéance,
- Nouvelle location à un prix économique de € 70/m² ; ce prix a été déterminé compte tenu des gratuités estimées à 24 mois pour un bail de 9 ans. Il s'agit du loyer économique réellement perçu,
- Le taux d'occupation sur le long terme est de 86 % compte tenu d'investissements prévus de € 4.000.000 sur deux ans,

- Le taux d'indexation des loyers de 1,50 % a été retenu,
- Un taux d'actualisation des cash-flows de 4,52 % a été pris en considération.

L'évolution du taux d'occupation attendu s'établit comme suit :

- 31/12/2015 : 56 %,
- 31/12/2016 : 66 %,
- 31/12/2017 : 76 %,
- 31/12/2018 : 86 %.

Le loyer annuel moyen s'élève à € 74/m².

La valorisation selon la méthode sus-visée conclut qu'il n'y pas lieu d'enregistrer un amortissement exceptionnel sur l'immeuble.

Filiales constituées ou acquises en 2015

TETRIS OFFICE. THE LOOP BUILDING ONE s.a., société immobilière dont Integrale c.c.a. a acquis 99,99 % des parts pour un montant de € 1.999.939,04. Le solde des parts est détenu par Integrale Immo Management s.a. Cette société détient un immeuble situé à Gand et loué pour une durée de 15 ans à Deloitte Services and Investments et Laga.

INTORP s.a., société constituée en juin 2015 dont 70 % des parts sont détenues par Integrale c.c.a. pour un montant de € 8.765.183,00. Le solde des parts est détenu par ORPEA. Cette société est propriétaire d'un immeuble et détient des participations dans les sociétés IMMO PA33 2 s.a., Vordenstein Vastgoed s.a. et Manujacq s.c.i.

IMMO PA33 2 s.a., dont 0,23 % des parts ont été acquises par Integrale c.c.a. et le solde par Intorp s.a., détient un immeuble utilisé comme maison de repos. Le montant de la participation Integrale c.c.a. s'élève à € 15.778,63.

VORDENSTEIN VASTGOED s.a., dont 0,05 % des parts ont été acquises par Integrale c.c.a. et le solde par Intorp s.a., détient un immeuble utilisé comme maison de repos. Le montant de la participation Integrale c.c.a. s'élève à € 2.329,47.

MANUJACQ, société civile immobilière de droit monégasque dont 2 % des parts ont été acquises par Integrale c.c.a. et le solde par Intorp s.a. Elle détient un immeuble utilisé comme maison de repos. Le montant de la participation Integrale c.c.a. s'élève à € 162.533,74.

Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation constituées ou acquises en 2015

ANATIS S.A., société industrielle dont Integrale c.c.a. a acquis en mai 2015 13,3 % des parts pour un montant de € 100.625,00. En juin 2015, une augmentation de capital a été effectuée pour un montant de € 100.313,00, portant la participation globale d'Integrale c.c.a. à 20,2 %.

INCLUSIO s.c.a., société d'investissement immobilier à vocation sociale, dont Integrale c.c.a. a acquis, en mai 2015, 15,15 % des parts pour un montant de € 1.874.985,00.

NOVADIP BIOSCIENCES s.a., société pharmaceutique dont Integrale c.c.a. a acquis, en juillet 2015, 10,84 % pour un montant de € 750.035,00.

EPIMEDE s.a., société d'investissement constituée en juillet 2015 dont 25,49 % des parts sont détenues par Integrale c.c.a. Le capital a été libéré partiellement pour un montant de € 1.040.000,00.

Contrôle interne

Comme le prévoit la circulaire CBFA_2009_26, la Direction effective a fait rapport au Conseil d'administration, au Commissaire agréé et à la Banque Nationale de Belgique concernant l'évaluation du système de contrôle interne mis en place au sein d'Integrale c.c.a..

Le Conseil d'administration et la Direction effective considèrent que le contrôle interne est adapté à la nature et à l'étendue des activités.

Événements importants survenus après la clôture de l'exercice

Nous renvoyons le lecteur au chapitre 30.

Perspectives et orientations stratégiques 2016

2016 sera une année charnière pour Integrale c.c.a..

L'orientation stratégique la plus importante concerne la transformation d'Integrale c.c.a. de caisse commune d'assurances en société anonyme dans le but de renforcer ses fonds propres dans le cadre de la nouvelle législation en vigueur.

Cette transformation ne changera ni l'esprit ni les valeurs fondamentales d'Integrale c.c.a.. Elle permettra de saisir des opportunités en matière de développement et de relever les défis qui nous attendent.

1er défi : les taux d'intérêt bas. Un grand défi pour Integrale c.c.a. reste toujours de continuer à obtenir, grâce à son savoir-faire et une structure d'allocation d'actifs adaptée, un rendement élevé alors que les taux d'intérêt sont historiquement bas. Si les taux restent à ces niveaux, il faut s'attendre à ce que le secteur des assurances revoie les taux garantis à la baisse d'ici fin 2016 / début 2017.

Si le contexte actuel de taux bas n'est pas du tout favorable au développement dans le secteur de l'assurance-vie et si l'on peut s'attendre à une année 2016 difficile, des opportunités restent bien présentes : développement à l'étranger, branche 23, petites et moyennes entreprises, indépendants, nouveaux produits,...

2ème défi : la nouvelle législation sur les pensions complémentaires. Lors de la révision à la baisse du taux que les employeurs ou organisateurs doivent garantir sur les contributions, le législateur a également ajouté de nouvelles dispositions notamment le moment auquel l'affilié est en droit de prendre ses prestations de pension complémentaire. La mise en place et la communication de cette nouvelle législation seront des priorités importantes pour Integrale c.c.a. en 2016 dans le but de bien informer les affiliés et les entreprises membres.

3ème défi : maintenir le service de qualité. Malgré l'environnement difficile aussi bien en matière économique que réglementaire, Integrale c.c.a. s'engage à continuer à fournir un service de qualité à ses membres et affiliés. Integrale c.c.a. y veillera en poursuivant le renforcement de ses équipes en nombre et en compétences, en conservant du temps aux discussions nécessaires, en maintenant son niveau de communication et de transparence et, enfin, en prenant les dispositions les plus adaptées aux besoins de ses membres.

En 2016, Integrale c.c.a. continuera :

- à veiller à la bonne gestion de ses risques et à la mise en œuvre du processus ORSA dans le cadre de la nouvelle législation Solvabilité II ;
- à développer des assurances de groupe et des produits d'assurance-vie individuels pour les entreprises, les secteurs, les fonds de pension et les particuliers ;
- sa politique de partenariat.

Toutes les démarches de recherche et de développement d'Integrale c.c.a. soutiendront ces orientations stratégiques.

Intérêts opposés des administrateurs

Durant l'exercice, aucun administrateur n'a eu, directement ou indirectement, un intérêt de nature patrimoniale opposé à une décision ou à une opération relevant du Conseil d'administration.

Risques et incertitudes

Nous renvoyons le lecteur au chapitre 5 concernant l'exposé des principaux risques auxquels le Groupe est confronté.

Compétences et indépendance du Comité d'audit et de risques

Compte tenu de leur expérience, les membres du Comité d'audit et de risques disposent de compétences en matière de finances, de comptabilité, d'audit et de gestion des risques, ainsi que dans le domaine de l'assurance vie. Tous ses membres sont administrateurs de la Caisse commune d'assurance depuis de nombreuses années.

Récapitulatif des comptes consolidés

Le Conseil d'administration soumet les comptes à l'Assemblée Générale :

- Le total du bilan s'élève à € 3.638.382.597.
- Les fonds propres (part du Groupe) s'élève à € 402.680.151.
- Les provisions techniques s'élèvent à € 2.576.919.475.

Remerciements

Nous adressons nos plus sincères remerciements aux entreprises membres et aux affiliés pour la confiance qu'ils nous témoignent depuis toujours.

Nous remercions également vivement les collaborateurs d'Integrale c.c.a. pour leur implication et leur motivation : sans eux, les excellents résultats de 2015 et de ces dernières années n'auraient pas pu être atteints.

Ensemble, nous avons une fois de plus permis à Integrale c.c.a. de rester fidèle à ses valeurs et d'envisager l'avenir sereinement, convaincus d'avoir pris les mesures adéquates pour relever les défis qui nous attendent dans le meilleur intérêt de nos affiliés.

Le Conseil d'administration



INTEGRALE CAISSE COMMUNE D'ASSURANCE

**RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES
DE L'EXERCICE CLOTURE LE 31 DECEMBRE 2015**

Le 27 mai 2016

Sint-Stevens-Woluwe, le 27 mai 2016

Aux affiliés
d'Integrale Caisse Commune d'Assurance
Liège

**RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOTURE LE 31 DECEMBRE 2015**

Nous avons l'honneur de vous faire rapport dans le cadre du mandat que vous nous avez confié. Le présent rapport reprend notre opinion sur les comptes consolidés pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2015. Les comptes consolidés comprennent l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2015, le compte de résultats consolidé, l'état consolidé du résultat global, l'état de variations des capitaux propres consolidés et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clôturé à cette date, ainsi que les annexes reprenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Rapport sur les comptes consolidés – Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés d'Integrale Caisse Commune d'Assurance (« la caisse commune d'assurance ») et de ses filiales (conjointement le « Groupe ») pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2015, établis sur la base des normes internationales d'information financière (IFRS), telles qu'adoptées par l'Union Européenne, et des dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. Le total de l'état de la situation financière consolidée s'élève à EUR 3.638.382.597 et le compte de résultats consolidé se solde par un résultat net consolidé de EUR 143.377.963.

Responsabilité du Conseil d'administration relative à l'établissement des comptes consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement de comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS), telles qu'adoptées par l'Union Européenne, et des dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du Réviseur d'Entreprises

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur les comptes consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (normes « ISA »). Ces normes requièrent que nous nous conformions aux exigences déontologiques. En tant que Réviseur d'Entreprises, il nous appartient de planifier et de réaliser notre audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures destinées à recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations rapportés dans les comptes consolidés. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève de notre jugement. En procédant à cette évaluation des risques, nous avons pris en compte le contrôle interne du Groupe relatif à l'établissement de comptes consolidés donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion et l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes consolidés. Nous avons obtenu du Conseil d'administration et des préposés à l'administration du Groupe, toutes les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

A notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2015, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clôturé à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS), telles qu'adoptées par l'Union Européenne, et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Autre point

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la caisse commune d'assurance est soumise au nouveau référentiel « Solvency II », tel qu'il a été traduit en droit belge par la Loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance ou de réassurance. Comme le souligne le rapport de gestion sur les comptes consolidés, il est indispensable, pour répondre aux prescriptions légales, que tant le programme de rétablissement financier que le plan de transformation de la caisse commune d'assurance en société anonyme récemment initiés se concrétisent comme prévu.

Le Réviseur d'Entreprises
PwC Réviseurs d'Entreprises scrl
Représentée par:



Isabelle Rasmont
Réviseur d'Entreprises